

**FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA
CONSOLIDATION DE LA PAIX
MODELE DE DOCUMENT DE PROJET**



DOCUMENT DE PROJET DU PBF

Pays : République Islamique de Mauritanie	
TITRE DU PROJET : Promouvoir une plus grande inclusion des femmes et jeunes filles à tous les niveaux de prise de décision dans les institutions, les mécanismes de prévention et de gestion des conflits.	
NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) :	
Modalité de financement du PBF : ☐ IRF ☒ PRF	Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust Fund") (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires) : ☐ Fonds d'affectation spéciale national ☐ Fonds d'affectation spéciale régional Nom du fonds d'affectation spéciale :
Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.): Office des Nations Unies pour la Lutte contre la Drogue et le Crime (ONUDC) ; Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) ; L'Entité des Nations unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU FEMMES)	
Liste des partenaires d'exécution supplémentaires, gouvernementaux et non gouvernementaux : spécifiez le type d'organisation (gouvernement, ONGI, OSC locale) : Entités étatiques : Ministère de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Famille (point focal lead du projet) ; Ministère de la Justice (Magistrats et Mouslih), Ministère de l'Intérieur (Police Nationale, Gendarmerie Nationale), Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI), l'Observatoire National des Droits des Femmes et des Filles, Ministère des Affaires Islamiques et de l'Enseignement Originel, Ministère de la Jeunesse et administrations locales. Organisations de femmes : Réseau des femmes parlementaires, la Plateforme Nationale des femmes du G5 Sahel, l'Association des femmes juristes, le Réseau des femmes élues locales ; le Réseau des femmes journalistes, le Groupe Initiative Participation Politique des Femmes (GI3PF), l'Association Mauritanienne pour la Promotion de la Planification Familiale (AMPF)	
Durée du projet en mois^{1 2}: 24 mois	
Zones géographiques (à l'intérieur du pays) de mise en œuvre du projet : Nouakchott, Dakhlet Nouadhibou, Brakna.	
Le projet relève-t-il d'une ou plusieurs des fenêtres de priorité PBF spécifiques ci-dessous : ☐ Initiative de promotion de l'égalité des sexes ³	

¹ La durée maximum des projets IRF est de 24 mois et PRF de 36 mois.

² Le commencement officiel du projet est la date du premier transfert du budget du projet de la part de MPTFO aux() entité(s) récipiendaire(s), comme indiqué sur la page du MPTFO Gateway.

³ Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de l'égalité des genres (GPI).

☐ Initiative de promotion des jeunes ⁴ ☐ Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix) ☐ Projet transfrontalier ou régional		
Budget total du projet PBF* (par agence bénéficiaire) : ONUDC: \$ 1.288.000 UNFPA \$ 1.032.550 ONU FEMME: \$ 679 450 Total PBF : \$ 3.000.000 USD <i>*Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée</i>		
Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) :		
PBF 1^{ère} tranche (_ %) : ONUDC: \$ 901 600 UNFPA : \$ 722 785 ONU FEMME: \$ 475 615 Total : \$ 2 100 000	PBF 2^{ème} tranche* (_ %) : ONUDC: \$ 386 400 UNFPA: \$ 309 765 ONU FEMME: \$ 203 835 Total: \$ 900 000	
Fournir une brève description du projet (décrire le principal objectif du projet ; ne pas énumérer les résultats et les extrants) : Le niveau de représentativité des femmes Mauritanienues dans les instances de prise des décisions est faible et en deçà des standards internationaux (30%). Elles ne représentent que 23% des femmes parlementaires et 06% du système judiciaire. Ces taux de participation des femmes sont en contradiction avec l'ensemble des résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité. Ces résolutions posent le principe d'une juste et équitable représentativité des femmes à toutes les instances décisionnelles et invitent les Etats membres à prendre des mesures concrètes pour sa matérialisation. Basé sur une analyse de conflit/risques sensibles au Genre, le projet vise à remédier à la faible participation des femmes dans les processus décisionnels, particulièrement dans la sphère politique et judiciaire. Il s'attache à influencer les agents, les déterminants et facteurs inhibiteurs identifiés de manière proactive afin de renverser cette tendance. Plus spécifiquement, le projet se fixe trois axes d'action essentiels : (i) tout d'abord, l'amélioration du cadre légal et institutionnel en le rendant plus sensible au genre en vue de briser les barrières à la participation des femmes et jeunes filles dans la sphère politique et judiciaire ; (ii) ensuite, le renforcement des compétences des femmes et jeunes filles pour qu'elles puissent activement participer à la prise de décision, y compris pour prévenir et gérer tous types de conflits dont ceux liés à la période électorale ; (iii) enfin, la réduction des préjugés de genre et des discriminations qui limitent l'expression du plein potentiel des femmes et jeunes filles et leur participation active. Grâce à ce projet, les femmes et les jeunes filles seront habilitées à jouer un rôle significatif dans les prises de décision, y compris pendant les processus électoraux et au-delà, contribuant ainsi à atténuer les tensions et les conflits potentiels. L'innovation majeure du projet se situe au niveau de la mise en place d'un réseau de femmes médiatrices, qui n'existent pas en Mauritanie, et qui contribuera à la prévention et gestion d'une variété de conflits notamment ceux susceptibles d'apparaître en période électorale.		

⁴ Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de la jeunesse (YPI).

La stratégie du projet est étroitement alignée sur la Résolution 1325 (2000) des Nations Unies sur les Femmes, la Paix et la Sécurité, soulignant l'impératif de la participation des femmes à tous les niveaux de décision en matière de paix et de sécurité. A cet effet, le projet aboutira à une réduction des inégalités entre les sexes, à promouvoir une société plus inclusive et équitable, tout en renforçant la gouvernance démocratique et la consolidation de la paix en Mauritanie.

Résumez le processus de consultation du projet dans le pays avant la soumission au PBSO, y compris avec le Comité de pilotage du PBF, la société civile (y compris les organisations de femmes et de jeunes) et les communautés de parties prenantes (y compris les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés) :

Le 20 juin 2023, s'est tenu un atelier de concertation à Nouakchott, réunissant les principaux acteurs étatiques et membres de la société civile impliqués dans la promotion de la participation des femmes à la prise de décision. Cette consultation, présidée par le MASEF, organisme assurant le cadre institutionnel du projet, a vu la participation de la Directrice de la famille, de la promotion féminine et du genre, ainsi que du Directeur chargé des études, de la coopération et du suivi du MASEF. Divers représentants d'organisations telles que l'ONDDF, la Plateforme des femmes du G5 Sahel, la CENI, l'Association des femmes juristes, l'Association GI3PF (groupe initiative participation politique des femmes), ainsi que les associations de jeunes filles, et les représentants des ministères de la Justice et de l'Éducation nationale étaient également présents. Le secrétariat du PBF a également participé à cet atelier. Au cours de cet événement, l'ONUDC et l'UNFPA ont présenté le projet, suivi de discussions approfondies sur l'analyse des conflits liés au projet et sa stratégie d'intervention. Ces échanges ont permis d'identifier les facteurs de vulnérabilité expliquant la faible représentation des femmes et des jeunes filles dans les processus décisionnels. De plus, les priorités nationales dans ce domaine ont été mises en avant, permettant ainsi de définir des activités en adéquation avec les stratégies nationales du gouvernement. L'atelier a constitué une étape cruciale pour l'élaboration d'un projet pertinent et efficace qui vise à renforcer la participation des femmes dans les instances de prise de décision en Mauritanie. Par ailleurs, les PTF, le CoPiL de PBF en Mauritanie et le Ministère des Affaires Economiques, ont aussi été consultés sur l'approche du projet, notamment lors de l'élaboration de la note conceptuelle. Les observations et suggestions de tous ces acteurs ont été reflétés dans la présente proposition de projet.

Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes⁵ :

Spécifiez le pourcentage et le montant (\$) du budget total du projet alloués aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes : 100% soit 3.000.000 USD

Expliquez brièvement par quelle(s) intervention(s) principale(s) le projet contribuera à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes⁶ :

Le projet est entièrement consacré à la promotion de l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes à travers trois interventions principales :

- (i) La réforme légale et institutionnelle pour l'égalité des sexes, le projet s'attaque directement aux obstacles juridiques en appuyant la réforme des lois et des institutions. En rendant ces structures plus sensibles au genre, il crée un environnement propice à la participation des femmes, en particulier dans les domaines politiques et judiciaires. Cette intervention vise à éliminer les barrières légales qui entravent la pleine égalité des sexes ;

⁵ **Score 3** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total).

⁶ Veuillez consulter la note d'orientation du PBF sur les calculs de marqueurs de genre et la consolidation de la paix sensible au genre

- (ii) Le renforcement des capacités des femmes et des jeunes filles, le projet investit dans le développement des compétences des femmes et des jeunes filles. En leur offrant des formations et un soutien pratique, il les prépare à jouer un rôle actif dans le processus de prise de décision. Cela inclut la création d'un réseau de femmes médiatrices capables d'intervenir efficacement dans la résolution des conflits, le renforcement des compétences des femmes engagées en politique, et l'encouragement des jeunes filles à envisager des carrières dans les domaines de la justice et de la sécurité. Cette intervention favorise l'autonomie des femmes et leur permet de contribuer de manière significative à la société. - (iii) La lutte contre les stéréotypes de genre et promotion de la masculinité positive : Le projet s'attaque aux préjugés et aux stéréotypes de genre qui limitent le potentiel des femmes. Il mobilise des hommes champions du genre pour promouvoir une masculinité positive. Ces hommes, à travers leurs actions et leur leadership, contribueront à créer un environnement favorable à la participation des femmes à la prise de décision. Cette intervention vise à changer les attitudes et les normes sociales qui entravent l'égalité des sexes.	
Degré de risque du projet⁷ : 0	
Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement⁸) : Prévention et Gestion des Conflits	
Le cas échéant, les résultats du SDCF / UNDAF auxquels le projet contribue : Le projet contribue au « Cadre de coopération des nations unies pour le développement durable (2024 -2027) et notamment à l'Effet 3. « D'ici 2027, les jeunes filles et les femmes sont plus autonomes, résilientes et en mesure de participer activement aux dialogues et aux prises de décisions à tous les niveaux pour le développement de la Mauritanie » (y compris le produit 3.1 Les jeunes filles et les femmes jouissent d'un environnement favorable à leur participation au dialogue inclusif, intergénérationnel et à la prise de décision et le produit 3.2 Les jeunes filles et les femmes ont les capacités et les aptitudes à influencer les décisions et les normes sociales qui limitent leur autonomisation).	
Objectifs et cibles de développement durable auxquels le projet contribue : ODD5, ODD16, ODD10, ODD4, ODD17	
Type de demande : Nouveau projet : ☒ Révision de projet : ☐	Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document : Extension de la durée : ☐ Durée additionnelle du projet en mois : Changement de résultat / sujet : ☐ Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget : ☐ Budget PBF supplémentaire : ☐ Budget supplémentaire par agence bénéficiaire : USD XXXXX Brève justification de la révision :

⁷ 0 = risque faible pour la réalisation des résultats

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

⁸ (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

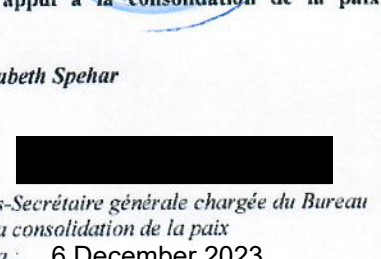
(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ;

(4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

	<i>NB : s'il s'agit d'une révision, indiquer chaque changement du document de projet en rouge ou en MODE RÉVISION. Inclure également un nouveau cadre de résultats et un budget en indiquant clairement les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.</i>
--	--

SIGNATURES DU PROJET :

AGENCE RECIPIENDAIRE⁹ Nom : <i>Amado Philip de Andrés</i> Signature :  Nom de l'agence : <i>UNODC ROSEN</i> Date et visa : <i>09 November 2023</i> 	AGENCE RECIPIENDAIRE¹⁰ Nom : <i>Mansour Ndiaye</i> Signature :  Nom de l'agence : <i>UNFPA</i> Date et visa : <i>14-Nov-2023</i> 
AGENCE RECIPIENDAIRE¹¹ Nom : <i>Maxime Houinato</i> Signature :  Nom de l'agence : <i>ONU Femmes</i> Date et visa : <i>16 Novembre 2023</i> 	Représentant du gouvernement national Nom : <i>SEM Abdessalam Ould Mohamed Saleh</i> Signature :  Titre : <i>Ministre de l'Economie et du Développement Durable</i> Date et visa : <i>29 NOV 2023</i> 
Coordonnatrice Résidente Nom : <i>Lila Pieters Yahia</i> Signature :  Titre : <i>Coordinatrice Résidente</i> Date et visa : 	Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO) Nom : <i>Elizabeth Spehar</i> Signature :  Titre : <i>Sous-Secrétaire générale chargée du Bureau d'appui à la consolidation de la paix</i> Date et visa : <i>6 December 2023</i> 

⁹ Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

¹⁰ Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

¹¹ Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF (4 pages max)

Décrire brièvement les conclusions principales de l'**analyse de conflit** en ce qui concerne les principales thématiques du projet. Comment le projet compte-t-il répondre aux causes structurelles et principaux facteurs de tensions / conflits ? Fournir une analyse des acteurs clefs et des principales parties prenantes ayant un impact ou étant sensibles aux principaux facteurs de tension visés par le projet. Cette analyse doit être sensible au genre et à l'âge.

En début d'année 2024, **la Mauritanie prévoit la tenue d'élections présidentielles dans un environnement régional complexe**. Les dynamiques politiques en cours au Sénégal, caractérisées par des soulèvements de la jeunesse, suscitent des préoccupations quant à leur éventuelle incidence sur la jeunesse mauritanienne. Parallèlement, les récents changements de régime par voie de coup d'État dans plusieurs pays de la région du Sahel, notamment au Mali, au Niger et au Burkina Faso, soulèvent la crainte d'une contagion de l'instabilité en Mauritanie. De plus, ces événements risquent de détourner l'attention et les ressources du gouvernement mauritanien, ce qui pourrait entraîner des retards dans les préparatifs et la tenue des élections présidentielles.

D'ailleurs, la Mauritanie a déjà été confrontée à plusieurs défis électoraux dans le passé. **Les élections présidentielles de 2019 ont été marquées par des épisodes de violence post-électorale**. Dans ce contexte, les forces de sécurité ont dû être mobilisées pour rétablir l'ordre. Cette période a été marquée par plusieurs arrestations, en particulier dans les quartiers à forte dominante de communautés noires, ainsi que des interruptions de l'accès à Internet. **Les élections législatives de mai 2023 ont également été marquées par divers incidents, parmi lesquels figuraient des actes d'intimidation et des cas de corruption ayant entraîné la contestation des résultats par l'opposition**. Les tensions électorales ont été exacerbées **par l'exploitation de l'appartenance communautaire et des tensions ethniques à des fins politiques, ainsi que par l'expression de frustrations liées à des enjeux sensibles tels que le passif humanitaire, les séquelles de l'esclavage et du système de caste**. Ces tensions se sont manifestées de manière particulièrement intense sur **les réseaux sociaux**. Dans la wilaya du Guidimakha, les tensions ont atteint un niveau tel que certaines communes ont été incendiées, traduisant une volonté de réduire au silence l'opposition au détriment de la majorité.

Dans ce contexte, **les femmes continuent de rencontrer des difficultés pour participer à la prise de décision alors qu'elles pourraient jouer des rôles clés en cette période électorale**. Elles ne contribuent que très peu au règlement des conflits, ne sont que très peu représentées dans les instances politiques et encore moins dans les instances de justice. En effet, malgré les progrès enregistrés dans la promotion des droits des femmes et leur participation, elles font encore face à des inégalités significatives en matière de représentation dans les organes de gouvernance et de prise de décision.

En mars 2023, le **Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) a émis plusieurs observations et recommandations** en lien avec l'autonomisation et la participation des femmes dans la gouvernance. Le comité a identifié deux secteurs dans lesquels la participation des femmes reste faible, notamment : « **le parlement et dans d'autres organes élus, ainsi qu'aux postes de décision au sein de l'administration de l'État partie** ».

Par ailleurs, selon la CEDAW, « *les femmes continuent d'être largement sous-représentées dans la magistrature* ».

Sur le plan politique, certes la participation des femmes s'est améliorée, à travers l'adoption de quotas depuis 2006, pour les élections. **Les résultats des dernières élections de mai 2023 ont montré un déclin significatif de la représentation féminine aux postes électifs** : seulement 01 femme a réussi à accéder au poste de présidente du conseil régional sur 13, et seules 02 femmes ont été élues maires parmi les 238 communes du pays. Plus précisément, la présence des femmes au sein des organes politiques est de 23,30% au niveau des députés, 31,58% au niveau des conseillers régionaux et 34,58% au niveau des conseillers municipaux. Même si des efforts ont été faits pour promouvoir une représentation des jeunes avec la mise en place d'une liste nationale jeune, **la représentation des jeunes filles aux postes électifs est particulièrement faible** avec seulement 03 filles qui ont été élues sur 11 jeunes, soit 27 %. La faible volonté politique d'intégrer les femmes dans le processus électoral a également été mise en évidence lors de la concertation entre l'opposition et le parti au pouvoir, qui a eu lieu en 2023, et où aucune femme ni jeune fille n'était représentée. Au niveau exécutif, 06 femmes occupent le poste de ministre sur une équipe de 35, et seulement 03 femmes occupent le poste de secrétaire général sur 35. Et 03 femmes sont présidentes de parti politique, sur 28 partis actifs en Mauritanie.

La gouvernance politique inclusive ne serait se réaliser en l'absence d'une juste et équitable participation des femmes du fait de leur majorité démographique. Cette situation soulève des questions quant à la solidité de la démocratie, au respect des droits humains et de la citoyenneté, ainsi qu'à la consolidation de l'état de droit. Une telle exclusion fragilise la stabilité sociale et la paix.

Dans le **domaine de la justice**, la situation est similaire à celle observée dans le secteur politique. **La représentation des femmes au sein des forces de sécurité et des institutions judiciaires reste faible, avec des chiffres préoccupants**. Les chiffres montrent que les femmes ne représentent qu'une petite proportion des effectifs de la Police Nationale (3,8 %), de la Gendarmerie Nationale (1,3 %) et du système judiciaire (6 %) en Mauritanie. De plus, les postes de responsabilités au sein de ces institutions sont rarement occupés par des femmes, à l'exception de quelques cas minoritaires au sein de la police. Par exemple, dans la police 193 femmes sont actuellement en poste contre 4705 hommes, avec seulement 01 femme qui détient le grade de commissaire de police, 07 femmes sont officiers de police, 09 femmes sont inspectrices de police, 47 femmes occupent des postes d'adjudants ou de brigadiers, tandis que 129 femmes exercent le poste d'agent de police. Au niveau de la gendarmerie, les femmes occupent des grades particulièrement bas, seul 02 femmes occupent le grade intermédiaire d'adjudant.

Dans le secteur de la justice, la sous-représentation des femmes est tout aussi frappante. Sur les 309 magistrats de l'ordre judiciaire en exercice que compte le pays, on ne dénombre qu'une seule femme. Sur un total de 306 avocats en exercice, seulement 05 sont des femmes. Parmi les 324 greffiers, seules 34 sont des greffières, et parmi les 46 notaires, on ne compte qu'une seule femme. Enfin, sur les 18 huissiers de justice en Mauritanie, tous sont des hommes. Il est à noter que depuis 2006, aucun concours n'a été organisé pour recruter des femmes dans les métiers de sécurité, et du côté de la magistrature, la dernière intégration de femmes remonte à 2015. **Ces chiffres démontrent clairement que les institutions de la justice pénale en Mauritanie sont largement dominées par les hommes, et même lorsque les femmes y sont présentes, elles ont rarement accès à des postes stratégiques leur permettant d'exercer une influence significative sur les prises de décision.**

L'absence de diversité dans les métiers de la justice pénale peut conduire à un traitement inéquitable des femmes en tant qu'auteurs ou victimes, notamment dans les cas de violences faites aux femmes. Cela dénote d'une approche non sensible au genre, et cela peut entraîner des risques de tension qui, s'ils ne sont pas maîtrisés pourraient se complexifier et compromettre la cohésion sociale et la paix.

Dans le domaine de la résolution des conflits au niveau communautaire, **la tendance générale est l'exclusion de la femme des instances de prise de décision. En effet, les femmes sont largement absentes de la représentation officielle des médiateurs traditionnels connus sous le nom de Mouslihs.** Ces médiateurs sont chargés de la résolution des conflits au sein de la communauté, en particulier dans les zones rurales où les mécanismes formels de justice peuvent être moins accessibles ou moins efficaces. Ils interviennent dans la résolution de divers conflits, y compris les disputes familiales et matrimoniales, les querelles autour de la propriété de certains biens, ainsi que les mésententes communautaires. Les Mouslihs sont choisis pour leur sagesse, leur impartialité, leur connaissance des coutumes et traditions locales et leur capacité à régler pacifiquement les conflits. Cependant, il n'existe pas de critères formels pour leur sélection, ce qui peut entraîner la désignation de personnes qui ne possèdent pas les compétences appropriées pour remplir efficacement leur rôle de médiateurs. Seulement deux femmes occupent actuellement cette fonction parmi les 300 Mouslihs. La plupart des Mouslihs sont des hommes âgés et chefs de tribus, ce qui rend la participation des femmes particulièrement difficile étant donné que traditionnellement elles n'ont pas la possibilité de diriger une tribu. **Cette absence de représentation des femmes constitue un défi sérieux à relever car les Mouslihs sont régulièrement amenés à gérer des conflits impliquant les femmes et jeunes filles** - telles que les violences domestiques, qu'elles soient conjugales, familiales ou encore violences économiques faites aux femmes. Il est à noter que ces derniers ne sont pas formés à prendre en compte la dimension genre. Parfois même, certaines de leurs décisions peuvent ne pas être respectueuses des droits des femmes et peuvent au contraire perpétuer des traditions et des pratiques discriminatoires à leur égard.

L'absence de participation des femmes dans la résolution des conflits au niveau communautaire peut perpétuer des schémas de discrimination et de marginalisation, renforçant ainsi les inégalités de genre et les tensions sociales, frein à la consolidation de la paix en Mauritanie.

L'analyse de conflit a permis de repérer un certain nombre de contraintes, constituant un frein à un essor plus important de la participation des femmes à la prise de décision. En effet, plusieurs **déterminants et facteurs de vulnérabilités** expliquent la faible participation des femmes mauritaniennes dans les domaines de la prise de décision et plus particulièrement dans la justice et la politique.

En dépit de l'établissement d'un cadre légal et institutionnel visant à promouvoir l'égalité des genres et l'inclusion des femmes dans la prise de décision en Mauritanie, la faible application de ces normes demeure une préoccupation majeure. Certaines de ces dispositions se révèlent peu sensibles au genre, voire discriminatoires, compromettant ainsi les efforts pour une réelle égalité et inclusion des femmes dans les sphères décisionnelles. En Mauritanie, des dispositions juridiques non conformes aux normes internationales, notamment à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), continuent de freiner la participation des femmes à la prise de décision. Parmi celles-ci, figure le Code du Statut Personnel (CSP) et plus spécifiquement son article 05, qui donne la possibilité au tuteur des "*filles incapables*" de les marier mineures "*s'il y voit un intérêt*". Cette disposition légale ouvre la voie à de nombreux mariages précoces et forcés en Mauritanie et va à l'encontre des principes fondamentaux de la CEDAW, qui préconise

l'élimination de toutes les formes de mariages d'enfants, sans distinction de sexe. Ces insuffisances des normes juridiques et institutionnelles à l'interne, ont des conséquences significatives sur la participation des femmes à tous les niveaux de la prise de décision en Mauritanie. Par ailleurs, la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP), qui guide les politiques économiques et sociales du pays jusqu'en 2030, ne prend pas suffisamment en compte les questions de genre et d'égalité des sexes. Il en est de même de la Stratégie Nationale d'Institutionnalisation du Genre (SNIG), élaborée depuis 2010, qui n'a jamais été opérationnelle. En conséquence, les cellules sectorielles genre des ministères, prévues dans les dispositifs de la SNIG pour promouvoir l'égalité des sexes, n'ont pas été accompagnées dans la mise en œuvre de leur plan d'action genre. Ceci impacte négativement leur fonctionnement. En outre, le Plan National de mise en œuvre de la résolution 1325 (2000), bien qu'élaboré, est resté inactif, négligeant ainsi des thématiques importantes de renforcement des capacités des femmes, telles que le dialogue, la médiation et la négociation. Enfin, les modalités d'accès aux postes électifs ou encore d'accès aux métiers de la sécurité et de la justice ne sont que très peu sensibles au genre, incluant parfois des dispositions discriminatoires qui compliquent davantage la participation des femmes.

La présence d'obstacles socioculturels et de préjugés basés sur le genre entravent l'autonomisation des femmes dans la vie publique y compris la sphère de prise de décision.

Les femmes se heurtent à des normes et stéréotypes de genre qui historiquement les ont confinées à des responsabilités domestiques, limitant leur accès aux décisions publiques. Les traditions culturelles renforcent souvent la perception des tâches ménagères comme étant le domaine des femmes, indépendamment de leur origine sociale ou ethnique. Ces pressions sociales impactent les choix professionnels des femmes et les découragent de viser des postes de leadership. Dans le domaine de la sécurité et de la justice, les traditions et coutumes jouent un rôle déterminant en restreignant la représentation féminine, avec des variations selon les communautés. Par exemple, les femmes maures pourraient subir davantage ces contraintes. Dans le secteur de la justice, les interprétations religieuses créent des obstacles à la participation des femmes en considérant qu'elles sont trop « *sensibles* » pour occuper des fonctions judiciaires, ce qui décourage leur implication. Ces normes socioculturelles entravent la représentation féminine dans les sphères de décision et renforcent l'idée limitative du rôle des femmes aux tâches domestiques, les écartant ainsi des positions d'influence. Cette dynamique contribue à perpétuer une forme de toxicité masculine qui restreint l'émancipation des femmes dans la vie publique. Les normes socio-culturelles sont particulièrement pesantes pour les jeunes filles : ces dernières sont dès le jeune âge affectées par les préjugés basés sur le genre. En 2022, une campagne organisée dans les Lycées de Nouakchott a relevé que 87% des jeunes filles ne se voient pas travailler dans les métiers de la justice et sécurité car elles sont convaincues que ces métiers relèvent avant tout des hommes et 98% des jeunes filles et garçons des lycées de Nouakchott pensent que la femme ne peut pas être magistrate. En conséquence, les jeunes filles ne participent que très peu aux concours de la justice et se posent elles-mêmes des barrières.

Un autre facteur de vulnérabilité s'explique par une faible sensibilité des partis politiques à promouvoir le leadership des femmes. Ces derniers ont manifesté une faible volonté de faire participer les femmes lors des élections de 2023. Plusieurs cas de discriminations liées au genre ont été signalées par rapport à la position des femmes des candidatures présentées par les parties politiques. En effet, les partis politiques ont de manière quasi-systématiquement aligné les hommes en tête de liste et les femmes en queue de liste. Cette pratique a été discriminante à l'égard des femmes dans la mesure où les opérations de répartition des sièges entre les partis politiques n'ont bénéficié qu'aux hommes au détriment des femmes. Les difficultés d'accès des

femmes à ces postes peuvent être attribuées à la configuration des partis politiques, qui tendent à privilégier les hommes chefs de tribus en tête de liste, excluant ainsi généralement les femmes qui, dans la culture mauritanienne, ne sont traditionnellement pas vouées à diriger une tribu. Par ailleurs, les textes de base y compris les organes de gestion interne des partis politiques sont très peu sensibles au genre. Aussi, les stéréotypes de genre persistants au sein des partis politiques qui entretiennent l'idée préconçue que les femmes ne sont pas aptes à occuper des postes de décision et des rôles politiques. Outre ces obstacles structurels, les femmes n'ont que très peu de soutien des partis politiques et font face à des défis financiers pour conduire leur campagne électorale, ce qui les place dans une position désavantageuse par rapport à leurs homologues masculins. A cela s'ajoute le manque de capacités des femmes à se positionner stratégiquement au sein des partis politiques. La marginalisation des jeunes filles au sein des partis politiques est encore plus visible en raison d'une opinion infantilisante, qui tend à nier leur capacité à prendre des décisions informées au même titre que les jeunes hommes.

La discrimination et les violences à l'égard des femmes dans la prise de décision entravent la pleine participation des femmes à la vie politique et professionnelle. Un certain nombre de violences ont lieu à l'égard des femmes et expliquent que ces dernières peinent à trouver leur place dans la société. En ce qui concerne la sphère politique, même si les données précises sur les violences subies font défaut, il semblerait que les femmes qui aspirent à se présenter à des postes électifs sont confrontées à de nombreuses pressions, souvent de la part de leurs conjoints ou de leur famille. La consultation organisée avec la société civile a mis en avant l'existence de diverses formes d'intimidation, notamment des menaces verbales, des violences psychologiques, ou des pressions sociales visant à dissuader les femmes de participer activement aux élections. En effet, la société civile a signalé plusieurs cas où, à la dernière minute, le nom d'une femme ou d'une fille a été retiré de la liste électorale pour être remplacé par celui de son frère ou de son mari. Ces violences peuvent être motivées par divers facteurs, notamment les stéréotypes de genre, la préservation du statu quo ou la volonté de dissuader la participation des femmes. En effet, le système patriarcal pose des obstacles à leur accès aux postes électifs, car généralement, les tribus et les familles ne considèrent pas valorisant d'être représentés par une femme. De telles situations génèrent des conflits fréquents entre tribus et familles, compromettant ainsi la cohésion sociale. Dans le cadre de la première phase du projet, nous entreprendrons une étude exhaustive pour documenter plus en profondeur les différentes formes de violences subies par les femmes en période électorale.

Dans le secteur judiciaire, la situation n'est guère meilleure, avec de fréquentes exclusions sociales subies par les femmes qui osent poursuivre des carrières dans le domaine de la justice ou de la sécurité. D'autre part, le réseau des femmes parlementaires a signalé des cas de harcèlement envers des femmes élues, tandis que l'association des femmes juristes a identifié plusieurs incidents de harcèlement impliquant des femmes et des jeunes filles aspirant à travailler ou travaillant dans les domaines de la justice et de la sécurité. Malheureusement, ces cas de harcèlement sont parfois banalisés comme des comportements normaux de la part des hommes qui ne sont « *rien d'autres que des signes d'affection* ». Cependant, de nombreuses femmes témoignent que de tels actes créent un environnement de travail hostile et dissuasif pour leur participation. Enfin l'une des dernières formes de manifestation de cette discrimination réside dans le fait que les opportunités de promotion sont très limitées pour les femmes en particulier dans le domaine de la sécurité et de la justice, avec très peu d'avancement de carrières, et ce en raison de préjugés de genre, les reléguant à des postes inférieurs malgré leurs compétences et leur expérience.

D'autres facteurs aggravent indirectement la participation des femmes à la prise de décision à savoir leur **faible autonomisation économique et leur faible accès à l'éducation**. En effet,

les femmes font face à d'importants défis économiques (disparités salariales, le taux élevé de chômage féminin, la dépendance économique envers leur conjoint, et l'accès inégal aux ressources financières, à la main-d'œuvre et à la terre et au crédit) qui les exposent particulièrement à la pauvreté, entravant ainsi leur autonomisation et leur participation à la prise de décision. Par ailleurs, les filles ont plus tendances à renoncer à l'enseignement secondaire et universitaire du fait du mariage précoce et des responsabilités sociales telles que les tâches ménagères et la garde des frères et sœurs, qui réduisent considérablement les perspectives d'éducation et ainsi leurs opportunités professionnelles. **Cependant ces facteurs de fragilités ne seront pas adressés par le projet dans la mesure où ils sont déjà couverts par d'autres projets mis en œuvre par les partenaires techniques et financiers.**

Analyse des acteurs clefs et des principales parties prenantes ayant un impact ou étant sensibles aux principaux facteurs de tension visés par le projet.

Acteurs	Analyse des capacités de paix
Femmes impliquées dans la politique	La loi imposant un quota de 20% de femmes a été mise en place pour assurer la participation des femmes dans la sphère politique. Cependant, lors des élections de 2023, on a observé un recul de leur participation, en particulier dans les régions intérieures du pays. Les femmes politiques et élues considèrent souvent le facteur financier comme un obstacle majeur, car les campagnes électorales sont coûteuses et les partis ne couvrent qu'une partie des dépenses. Les femmes vivant dans les zones rurales rencontrent des difficultés encore plus importantes pour s'impliquer dans la vie politique. Pour l'année 2023, les femmes représentaient 23% des élues lors des législatives, 31,58% aux élections régionales et 34,58% aux élections municipales. Certaines femmes politiques parviennent à influencer les dynamiques politiques et à favoriser des décisions sensibles au genre. Elles deviennent souvent les porte-paroles des problèmes et des défis spécifiques auxquels les femmes sont confrontées dans la société mauritanienne. Cependant, nombreuses sont les femmes qui peinent à jouer un rôle influent, ce qui nécessite un renforcement de leurs capacités. En effet, elles peuvent être influencées par les normes culturelles et sociales prédominantes qui ne favorisent pas l'égalité des sexes. Par exemple, des femmes du parti TAWASUL ont bloqué à plusieurs reprises l'adoption de la loi sur les violences faites aux femmes et aux filles. Ainsi, bien que la présence de femmes en politique puisse contribuer à prendre en compte les questions de genre, elle ne garantit pas systématiquement des avancées pour les droits des femmes. Dans ce contexte, le projet vise à soutenir les femmes en renforçant leurs capacités, afin qu'elles puissent jouer un rôle influent, en particulier sur les questions liées aux droits des femmes.
Jeunes filles impliquées dans la politique	Les jeunes filles en Mauritanie font face à une série de défis qui entravent leur participation à la prise de décision. Elles sont souvent traitées de manière infantilisée et leurs voix sont minimisées en raison des stéréotypes de genre qui les considèrent comme moins compétentes dans le domaine politique. En outre, les risques d'abandon scolaire, de mariage précoce et de violences basées sur le genre pèsent lourdement sur leur engagement politique. Le gouvernement a fourni des efforts qui ont encouragé et boosté la participation politique des jeunes filles. Suite à la consultation de 2023 entre le gouvernement et les partis politiques, des amendements ont été apportés à la loi électorale, notamment la création de 11 sièges au parlement spécifiquement réservés aux jeunes. Trois jeunes filles ont pu accéder au parlement après les résultats des élections législatives de mai 2023. Malgré cette avancée législative, les jeunes filles demeurent sous-représentées dans les instances politiques du pays. Les défis financiers ainsi que les normes sociales et les stéréotypes de genre persistent et limitent leur accès aux postes de décision et leur participation à la vie politique. Également, les jeunes filles ont besoin d'un accompagnement plus soutenu pour jouer pleinement leurs rôles et éviter d'être manipulées par les partis à des fins électorales. Ainsi, à travers le projet,

	les filles bénéficieront d'initiatives spécifiques pour accroître leurs potentiels en matière de leadership et les préparer ainsi à assumer des rôles plus importants dans la sphère politique, surtout avec le renouvellement générationnel en cours.
Femmes en âge de voter	Les femmes représentent une part significative des personnes enregistrées dans les statistiques administratives à vocation électorale, soit 52% de l'ensemble, ce qui correspond à 1 785 035 femmes électrices dans le pays. Malgré leur nombre élevé, de nombreuses femmes en Mauritanie ne sont pas pleinement conscientes de leurs droits en tant qu'électrices et rencontrent des difficultés pour exercer leur droit de vote, en particulier dans les zones rurales. Plusieurs facteurs contribuent à cette situation. Tout d'abord, le processus de vote semble complexe pour certaines femmes, ce qui les décourage à participer aux élections. En outre, le taux élevé d'analphabétisme parmi les femmes est un obstacle supplémentaire, car cela rend difficile pour elles de comprendre les procédures de vote. De plus, un manque de formation et d'éducation spécifique sur la manière de voter limite leur participation aux processus électoraux. Lors des élections de 2023, le nombre élevé de bulletins nuls, soit plus de 308 000, a démontré la difficulté que rencontrent certaines populations dans l'exercice du vote. Une entrave à l'expression de leurs votes est liée aussi à l'état civil (absence de documents). Une attention particulière sera portée aux femmes rurales, dans la mesure où elles constituent un groupe plus vulnérable en termes d'accès à l'information et aux services étatiques de base, mais également de précarité économique. Le projet travaillera à renforcer l'engagement civique des femmes en âge de voter.
Partis politiques	La Mauritanie compte officiellement 28 partis politiques. Ces derniers jouent un rôle crucial dans la participation politique des femmes en influençant les possibilités qui leur sont offertes ou en créant des obstacles à leur engagement politique. En Mauritanie, les partis politiques sont une continuité des schémas traditionnels de la société. La plupart d'entre eux privilégient des candidats masculins en considérant qu'un bon candidat est avant tout un homme chef de tribus, de clans/de communautés possédant une influence et des ressources financières importantes. Cette conception du leadership politique écarte automatiquement les femmes, qui sont souvent exclues de ces critères sociaux et financiers. Ainsi, les instances dirigeantes des partis politiques sont souvent <i>dominées par des hommes</i>. La présence des femmes au niveau des Conseils Nationaux des partis varie entre 10 et 44%. Le plus faible niveau de participation des femmes au Conseil National a été relevé au niveau de l'Union des Forces du Progrès (UFP), soit 10%. Les partis HATEM et l'APP enregistrent eux aussi des taux de représentation des femmes au niveau du Conseil National faible, soit respectivement 13% et 14%. L'UPR (INSAF) se place avant ces trois partis avec 18% de femmes au niveau du Conseil National. Pour TAWASSOUL et le RFD, le pourcentage des femmes au niveau du Conseil est de 20%. Par ailleurs, on note que les textes de fonctionnement des partis politiques ne sont pas sensibles au genre. Par ailleurs, les partis politiques ne financent que très rarement les campagnes des femmes. Toutefois, certains partis politiques font des efforts pour promouvoir la participation des femmes. L'exemple des partis INSAF et TAWASUL, UDP (que préside une femme) qui ont mis en tête de liste des femmes candidates, est significatif. En plaçant des femmes à des positions éligibles, ces partis envoient un message positif quant à leur engagement en faveur de l'égalité des genres et de l'inclusion politique.
Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI)	La Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI) joue un rôle essentiel dans la promotion de la participation politique des femmes en veillant au respect des règles électorales, notamment en ce qui concerne les quotas attribués aux femmes. Pour les élections de 2023, la CENI a exigé que les partis politiques réservent des postes plus stratégiques aux femmes dans leurs listes électorales et a annoncé des sanctions pour ceux qui ne respecteraient pas ces règles de représentativité. Une cellule genre a également été mise en place mais nécessite des moyens et des formations pour pouvoir jouer son rôle. Cependant, la CENI elle-même souffre d'un manque de représentation féminine, avec seulement 3 femmes parmi ses 11 membres. Malgré ses efforts, la CENI peine à influencer de manière significative la représentation des femmes et des filles dans le processus

	politique. La CENI devrait normalement pouvoir sanctionner les partis qui ne respectent pas la représentation des femmes, mais dans les faits cette capacité de sanction reste limitée et n'est pas toujours exercée de manière systématique. Des actions supplémentaires sont nécessaires pour renforcer l'impact de la CENI dans la promotion de l'égalité des sexes en politique.
Femmes et jeunes filles dans les forces de sécurité	Malgré les avancées, la présence des femmes au sein des forces de sécurité reste très limitée. Lorsqu'elles sont représentées, elles occupent généralement des postes subalternes, que ce soit dans la police ou la gendarmerie nationale. Actuellement, 193 femmes sont en poste dans la police contre 4705 hommes, et 48 femmes en poste dans la gendarmerie, contre 3800 hommes. Plus on monte dans la hiérarchie, moins les femmes sont représentées, avec seulement une femme ayant le grade de commissaire de police et le grade le plus élevé chez les femmes gendarmes étant celui d'adjudant. Les femmes au sein de la police occupent des postes variés (renseignement, police technique et scientifique, brigade des mineurs etc.) alors que celles de la gendarmerie restent cantonnées à des postes au sein du secrétariat ou de l'administration. Aucune d'entre elles ne dirige actuellement une direction de la police ou de la gendarmerie nationale. Les jeunes filles mauritaniennes sont influencées par les stéréotypes de genre et peinent à se projeter dans les métiers de la sécurité, qu'elles considèrent souvent comme principalement masculin. Cette perception erronée entraîne un manque de confiance et d'ambition chez les jeunes filles qui aspirent à des rôles dans les domaines de la sécurité. Cette sous-représentation des femmes au sein des forces de sécurité est principalement due à des préjugés et stéréotypes basés sur le genre. Une étude réalisée en 2022 a révélé plusieurs avantages à inclure davantage de femmes dans la gendarmerie et la police, notamment un meilleur rapprochement avec la population, une amélioration des renseignements et une meilleure prise en charge des violences basées sur le genre¹². Le projet travaillera à renforcer le leadership des femmes présentes dans ces métiers et à encourager d'autres femmes à rejoindre ces corps/institutions.
Femmes et jeunes filles dans les métiers de la justice	Les femmes mauritaniennes sont sous-représentées dans les métiers de la justice. Comme en témoignent les chiffres, les institutions de la justice pénale sont largement dominées par les hommes. Sur 309 magistrats en exercice, on compte actuellement très peu de femmes magistrates. Parmi les 306 avocats en exercice, seulement cinq sont des femmes, soit à peine 1,63%. Sur 46 notaires, une seule est une femme, et aucune femme n'est parmi les 18 huissiers de justice en activité. Les femmes actuellement en exercice disent rencontrer de nombreuses difficultés, elles sont peu responsabilisées et font face à des stéréotypes de genre persistants qui entravent leur progression professionnelle. Les obstacles à la représentation des femmes dans les métiers de la justice sont avant tout d'ordres religieux, culturels et sociaux. A titre d'exemple, la tradition juridique Malékite exclut expressément la possibilité pour les femmes d'être magistrates, réservant cette fonction exclusivement aux hommes. Or, la grande majorité des Mauritaniens suivent l'école Malékite, ce qui expliquerait qu'un certain nombre d'entre eux soient réticents à voir une femme magistrate. Les jeunes filles et les jeunes garçons sont souvent confrontés à des stéréotypes liés au genre en ce qui concerne les métiers de la justice. Dans une grande majorité des cas, les jeunes filles et garçons perçoivent la magistrature comme non autorisée aux femmes en raison de considérations religieuses. Ces préjugés entravent la capacité des jeunes filles à envisager une carrière dans ces métiers, et ce même si elles représentent la plus grande partie des diplômées des écoles de droit. De plus, même lorsque les jeunes filles manifestent de l'intérêt pour les métiers de la justice, elles éprouvent souvent des difficultés à accéder à des opportunités d'apprentissage, et sont parfois contraintes de renoncer à leurs aspirations professionnelles en raison de pressions et considérations sociales, notamment en ce qui concerne le mariage.

¹² ONUDC, « Les obstacles et les opportunités à la participation des femmes dans les structures de sécurité de la République Islamique de Mauritanie », Février 2022.

	Pourtant, la représentation des femmes dans le système judiciaire est essentielle pour garantir que les tribunaux représentent leurs citoyens, répondent à leurs préoccupations et rendent des jugements éclairés. Par leur simple présence, les femmes juges renforcent la légitimité des tribunaux, en envoyant le signal fort qu'ils sont ouverts et accessibles à ceux qui cherchent à obtenir justice. D'autres avantages existent à la participation des femmes dans les métiers de la justice. Tout d'abord, cela peut contribuer à réduire les violences basées sur le genre et les violences sexuelles, en facilitant l'accès à la justice pour les femmes, y compris celles qui sont survivantes de ces violences. De plus, la représentation équilibrée des femmes dans les métiers de la justice est un pas vers l'atteinte de l'égalité des sexes et le respect des engagements internationaux et nationaux en matière de droits des femmes. Le projet visera à appuyer les femmes exerçant dans ces métiers car ces dernières peuvent également jouer un rôle crucial en tant qu'agents de changement et modèles pour les autres femmes et jeunes filles qui aspirent à des carrières juridiques. Il s'agira également d'accompagner la féminisation de la justice en Mauritanie.
Mécanismes existants de promotion des droits des femmes et des filles	L'Observatoire National des Droits des Femmes et des Filles joue un rôle crucial en tant qu'organe consultatif qui informe les pouvoirs publics sur les lacunes et les déséquilibres dans le domaine des droits des femmes. Grâce à ce rôle, il contribue à renforcer les droits et la participation des femmes, en assurant un suivi et une évaluation continus, et en formulant des propositions pour promouvoir les droits des femmes et des filles dans les politiques publiques. Cette structure est relativement jeune et nécessite d'être accompagnée pour jouer pleinement son rôle. Le Ministère de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Famille (MASEF) possède, parmi ses missions, celle d'assurer l'intégration transversale de la perspective de genre au niveau des différentes politiques publiques et de veiller à l'existence de points focaux sur le genre dans chaque ministère. Plusieurs initiatives sont aussi menées par le MASEF pour assurer l'autonomisation et la protection des femmes et jeunes filles : appui des femmes en milieu rural à travers les coopératives féminines, médiation des litiges familiaux à travers les directions régionales du MASEF ; plateforme VBG et maison d'accueil des victimes. De plus, sous la coordination du MASEF, des cellules genres ont été mises en place au sein de chaque ministère dans le but de renforcer l'intégration de la perspective de genre dans les politiques et les stratégies sectorielles. Cependant, ces cellules présentent actuellement des limitations en termes de capacité d'action. Il devient donc impératif de renforcer la capacité opérationnelle de ces cellules afin qu'elles puissent pleinement remplir leur rôle de surveillance et d'alerte au sein des ministères. Ce renforcement permettra une meilleure sensibilisation des décideurs à la dimension de genre et garantira une prise en compte adéquate de celle-ci dans les stratégies, les politiques, les budgets et le fonctionnement régulier des institutions étatiques.
Les acteurs de la chaîne pénale (police, gendarmerie, justice)	Les acteurs de la chaîne pénale en Mauritanie, tels que la police, la gendarmerie et la justice, présentent une diversité d'approches en matière de genre. Ces derniers sont principalement des hommes. Certains acteurs de la police, la gendarmerie et la justice sont des champions de genre et contribuent grandement à la responsabilisation de leurs collègues femmes et à leur évolution de carrière. Ils appuient également les femmes survivantes de violences basées sur le genre, ce malgré le cadre juridique non protecteur. Cependant, d'autres acteurs demeurent conservateurs, conservant des attitudes traditionnelles et stéréotypées sur les rôles et les capacités des femmes. Ces derniers ne favorisent que très peu la participation et l'avancement des femmes dans ces métiers. Le conservatisme de certains acteurs de la chaîne pénale peut également se traduire par une moindre reconnaissance des violences basées sur le genre. En effet, certains juges ont condamné des femmes et filles pour Zina (adultère), faute de pouvoir réunir la preuve des 04 témoins, alors qu'en réalité ces femmes et jeunes filles étaient victimes de violences basées sur le genre. Cette diversité d'approches souligne la nécessité de sensibiliser et de former tous les acteurs de la chaîne pénale sur les questions de genre et d'encourager la masculinité positive, afin de promouvoir une approche plus équitable et inclusive dans leur travail. En

	renforçant la compréhension et la prise de conscience de ces enjeux, la chaîne pénale peut jouer un rôle déterminant dans la promotion des droits des femmes et des filles en Mauritanie.
Chefs religieux et Mourchidates	En Mauritanie, les chefs religieux occupent une position centrale dans la société, bénéficiant d'un fort respect et d'une influence considérable sur les communautés. Leurs prises de position jouent un rôle crucial sur les questions liées aux droits des femmes et à leur participation dans la prise de décision. Ainsi, le poids des chefs religieux dans la société mauritanienne est un facteur déterminant dans la promotion de l'égalité des sexes et la reconnaissance des droits fondamentaux des femmes. Cependant, il est important de noter que les positions des chefs religieux peuvent varier, allant du soutien aux droits des femmes à des attitudes plus conservatrices. Certains chefs religieux constituent souvent de véritables blocages à la protection des femmes et des filles contre des violences faites à leur endroit. La coalition de religieux qui a bloqué à plusieurs reprises l'adoption sur la loi contre les violences faites aux femmes et aux filles est un exemple illustratif. Cette résistance religieuse a créé des difficultés dans la lutte contre les VBG et a entravé les efforts visant à renforcer la protection des droits des femmes. Certains chefs religieux ont quant à eux pris des positions favorables aux droits des femmes. Par exemple, ils ont appuyé la vulgarisation de l'avant-projet de loi sur les violences faites aux femmes et aux filles et expliqué aux communautés les plus reculées que cette dernière n'était pas contraire à la charia. D'autres leaders religieux ont émis des Fatwa (avis juridique) condamnant les pratiques néfastes telles que le mariage précoce. Ces prises de position ont joué un rôle crucial dans la promotion de l'égalité des sexes et des droits des femmes en Mauritanie. Ainsi, le dialogue et l'engagement avec les chefs religieux sont essentiels pour créer un environnement favorable à l'autonomisation des femmes et à leur participation active dans la vie politique du pays. Le projet accompagnera les chefs religieux à renforcer leurs capacités pour déconstruire les discours de violence basée sur le genre justifiés par des arguments religieux et à promouvoir une plus grande représentation des femmes dans la prise de décision. En Mauritanie, on trouve également des femmes guides religieuses, connues sous le nom de "Mourchidates", ainsi que des directrices/enseignantes dans les écoles coraniques. Ces femmes jouent un rôle essentiel, car elles ont le potentiel de toucher un large public, y compris les femmes et les filles. Elles peuvent jouer un rôle positif en influençant les questions liées à la participation des femmes à la prise de décision.
Médiateurs (Mouslihs)	Les Mouslihs en Mauritanie, également connus sous le nom de médiateurs, sont des acteurs traditionnels de la résolution des conflits au sein de la communauté. Ils jouent un rôle essentiel dans la justice informelle et sont souvent sollicités pour régler des différends, particulièrement dans les zones rurales où l'accès aux mécanismes formels de justice peut être limité. Ces médiateurs sont choisis par le Ministère de la Justice, en collaboration avec l'association des imams, pour leur impartialité, leur sagesse et leur capacité à résoudre les conflits de manière pacifique. Leur rôle est de faciliter la médiation et la conciliation entre les parties en conflit afin de parvenir à un accord mutuellement acceptable et éviter que les conflits s'aggravent. Ils interviennent dans une variété de situations, allant des disputes familiales et matrimoniales aux querelles de propriété, en passant par les désaccords communautaires ou encore les conflits dans les cadres des élections. Les Mouslihs sont également régulièrement amenés à gérer des conflits impliquant une dimension genre - telles que les violences domestiques, qu'elles soient conjugales, familiales ou encore violences économiques faites aux femmes. Sur 300 Mouslihs, 02 sont des femmes, dénotant une très faible représentation des femmes mauritaniennes. Les Mouslihs sont en effet principalement constitués d'homme âgées, sans aucune présence de jeunes garçons ou filles parmi eux. Cette sous représentativité des femmes pose plusieurs difficultés. Certains Mouslihs peuvent manquer de sensibilité aux questions de genre, ce qui peut entraîner des inégalités dans la résolution des conflits impliquant des femmes ou des jeunes filles. Par ailleurs, les Mouslihs, pour résoudre les conflits, s'appuient sur des pratiques traditionnelles et dans certains cas ces dernières peuvent être

	discriminatoires envers les femmes et les jeunes filles. À titre d'exemple, lors de conflits familiaux spécifiques, il est arrivé que certains Mouslihs aient favorisé les opinions des hommes en leur accordant une place prépondérante dans les discussions, tandis que les perspectives des femmes ont été reléguées au second plan. C'est pourquoi le projet s'efforcera d'identifier et de former des femmes médiatrices, ainsi que de mener un plaidoyer pour leur intégration dans les Mouslihs. A travers cette approche, le projet envisage de favoriser une approche plus équitable et inclusive dans la prévention et gestion des conflits en Mauritanie. Cela contribuera à renforcer l'accès des femmes et des jeunes filles à la justice informelle et à veiller à ce que leurs droits soient respectés et protégés dans la résolution des conflits.
Associations de femmes et jeunes filles issues de la société civile	Les associations de femmes et de jeunes filles jouent un rôle essentiel dans la mobilisation et la sensibilisation pour l'égalité des sexes, ainsi que la promotion de la participation politique des femmes. Lors des élections de 2023, divers réseaux et associations ont mené des initiatives pour encourager une plus grande représentation des femmes dans la sphère politique. Le Réseau des Femmes Elues Locales a pris l'initiative d'encourager les partis politiques et l'opinion publique à accorder davantage de places aux femmes lors des prochaines élections. Le Réseau des Femmes Journalistes a également joué un rôle actif en mettant en place une cellule de veille médiatique sur les élections locales de 2023, en mettant l'accent sur la participation politique des femmes. Le Réseau des Femmes Parlementaires a organisé des caravanes de sensibilisation dans les différentes wilayas pour encourager activement la participation des femmes au processus électoral de 2023. Les Associations de Femmes Juristes ont également été actives en menant des campagnes de sensibilisation auprès des jeunes filles diplômées des universités, les encourageant à intégrer le barreau, les métiers de greffes et d'autres domaines du système judiciaire. Ces associations ont également plaidé auprès des cabinets juridiques pour qu'ils offrent des opportunités de stage aux jeunes filles. Le Collectif Voix des Femmes a joué un rôle important en offrant des espaces pour permettre aux femmes de faire entendre leurs voix et de participer activement aux débats et discussions. Enfin, l'association Observatoire Genre et Egalité la jeunesse à l'Université de Nouakchott a mené plusieurs initiatives pour promouvoir l'égalité en milieu scolaire et encourager la participation des femmes aux organes de prise de décision de l'Université. Le projet continuera à appuyer ces initiatives qui sont essentielles pour renforcer le rôle des femmes dans la gestion des affaires publiques et promouvoir une meilleure représentation des femmes dans les instances de décision.
Médias	Les médias jouent un rôle essentiel dans la promotion d'une communication efficace sur la participation des femmes à la gestion des affaires publiques et à la prise de décision. Cependant, en Mauritanie les médias accordent très peu de visibilité aux femmes leaders politiques. Parfois, même les médias perpétuent des la diffusion de stéréotypes basés sur le genre ou encore de pratiques discriminatoires. Malgré cela, quelques médias adoptent une approche équilibrée et respectueuse du genre dans leur couverture médiatique. A titre d'exemple, l'Agence de Régulation de la Publicité joue un rôle crucial en analysant les messages des partis politiques lors des élections et en plaidant pour une représentation équitable des femmes sur les antennes médiatiques. Ces médias mettent en valeur le rôle et la contribution des femmes dans la sphère politique, ce qui permet de sensibiliser davantage le public à l'importance de la participation politique des femmes et de renforcer leur visibilité dans le débat public.

Opportunités

Malgré les défis, les femmes mauritaniennes prennent de plus en plus conscience de leur sous-représentation dans les instances de prise de décision et s'engagent activement dans des initiatives visant à réduire l'impact des facteurs expliquant leur faible participation.

La tenue des élections présidentielles en 2024 offre une opportunité propice au projet pour renforcer leur implication dans ces processus décisionnels.

Le gouvernement et les partenaires techniques et financiers ont mis en place différentes initiatives pour encourager la participation des femmes aux instances de prise de décisions, offrant ainsi au projet des bases solides sur lesquelles s'appuyer. Le plan d'action national de mise en œuvre de la résolution 1325 sur les Femmes, Paix et Sécurité constitue une opportunité additionnelle pour promouvoir la participation des femmes en politique et dans la résolution des conflits. La loi sur le quota (20%) pour la participation des femmes au sein des partis politiques, ainsi que le projet de loi sur les violences faites aux femmes et aux filles, sont autant d'instruments normatifs qui, une fois appliqués de manière efficace, créeront des opportunités pour améliorer la participation politique des femmes.

Dans les communautés locales, les femmes jouent déjà un rôle crucial en tant que leaders informelles, exerçant une influence dans la médiation et la résolution des conflits à l'échelle locale. Lors des élections présidentielles de 2019, **le réseau des femmes parlementaires a mis en place un système d'alerte et de veille qui a permis d'alerter sur les problèmes, les discours haineux ou encore les violences en période électorale.** Cette initiative a permis de contribuer à la réduction des tensions électorales. Les femmes, issus de la société civile, **ont joué un rôle clé dans la médiation entre le gouvernement mauritanien et les leaders de l'opposition qui avaient contesté les résultats de l'élection présidentielle.** Elles ont ainsi participé aux pourparlers qui ont abouti à un accord entre le gouvernement et l'opposition, permettant de résoudre la crise politique et de préserver la stabilité du pays¹³. Par ailleurs, au sein de la société mauritanienne, **les femmes se sont avérées être d'excellentes médiatrices dans les conflits impliquant des familles et des tribus.** Leur engagement dans le tissu social s'est traduit par une aptitude accrue à comprendre et à écouter les besoins des parties en conflit, ce qui leur confère la capacité de jouer un rôle crucial dans la recherche de solutions amiables et équitables. Par ailleurs, des organisations de femmes, telles que l'AFCF, l'AMSME, et l'ALCD, mettent au-devant les femmes qui interviennent en tant que Mourchidate Ichtimariya (Assistance Sociale) pour régler des conflits impliquant les femmes, les jeunes et les enfants. Les directions régionales du MASEF (Ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille) jouent également un rôle important dans la médiation sociale et la résolution des litiges familiaux. Malgré l'importance de leur rôle, ces femmes médiatrices ne bénéficient pas toujours de la reconnaissance officielle du gouvernement.

Des femmes politiciennes mauritaniennes ont également réussi à émerger et à occuper des postes de responsabilité, tant au sein du parlement que dans l'administration publique. Ces femmes leaders sont des exemples inspirants pour les générations futures, ayant surmonté les barrières de genre pour jouer un rôle actif dans la vie politique du pays. Parmi ces femmes, on peut citer Fatimetou Abdel Malick, qui a marqué l'histoire en devenant la première femme mauritanienne à occuper le poste de maire et qui a été réélue plusieurs fois présidente du Conseil régional de Nouakchott, démontrant ainsi sa capacité à diriger et à influencer positivement les décisions locales. Naha Mint Meknass est une autre figure inspirante, qui a occupé plusieurs postes de ministres et qui est également présidente du parti politique UDP. Ou encore, Kadiata Malick Diallo qui a été réélue pour un troisième mandat en tant que député. Ces femmes leaders sont des exemples vivants du potentiel des femmes mauritaniennes à contribuer de manière significative à la prise de décision et à la gouvernance.

¹³ Consultation avec le groupe des femmes parlementaires.

Le dynamisme des femmes mauritaniennes dans la sphère politique s'exprime également à travers **leur participation active au sein d'associations et d'organisations de la société civile**. La majorité des ONG en Mauritanie sont dirigées par des femmes, et des groupes tels que le Groupe Initiative Femme pour une Participation Politique des Femmes (GI3PF) et le Réseau des Femmes Parlementaires Mauritaniennes (REFPAM) mènent des initiatives de plaidoyer pour une meilleure participation politique des femmes et pour améliorer leur représentation au sein des institutions décisionnelles. Ces associations politiques de femmes luttent également contre la violence à l'égard des femmes et des filles et œuvrent en faveur des droits des femmes en général. La jeunesse n'est pas en reste, et le Haut Conseil de la Jeunesse, en particulier, contribue à faire le plaidoyer pour une meilleure participation des jeunes filles et garçons dans la vie politique du pays. Du côté de la justice, l'Association des Femmes Juristes et l'Ordre des avocats militent également pour l'égalité des sexes dans l'accès à la justice et l'amélioration de la représentation des femmes dans les professions juridiques.

Dans l'ensemble, malgré les défis persistants, **l'engagement et la détermination des femmes mauritaniennes, soutenus par des opportunités et des initiatives prometteuses, offrent des perspectives pour une plus grande participation des femmes à la prise de décision.**

- a) Une brève description de la façon dont le projet s'aligne avec / soutient **les cadres stratégiques** gouvernementaux et des Nations Unies **existants**¹⁴, et comment il garantit **l'appropriation nationale**. Si ce projet est conçu dans un pays PRF, décrivez comment l'objectif principal fait progresser un objectif stratégique pertinent identifié par le processus d'éligibilité.

Ce projet s'inscrit dans les priorités nationales de la Mauritanie en matière de promotion de l'égalité du genre. En effet, il contribue au :

Cadre stratégique du Gouvernement de la Mauritanie :

- *La Stratégie Nationale d'Institutionnalisation du Genre (SNIG 2015-2025)* : la SNIG a été mise en place pour promouvoir l'égalité des genres et l'intégration de l'approche genre dans les politiques publiques en Mauritanie. Cette stratégie a abouti à la création de plusieurs organes et mécanismes importants : (i) le Comité interministériel d'Institutionnalisation du Genre (CIIG) : Présidé par le Premier Ministre et composé de Ministres concernés, ce comité est chargé de coordonner les efforts des différents ministères en matière de genre et de veiller à l'intégration de l'approche genre dans leurs politiques et programmes ; (ii) Le Groupe Suivi Genre (GSG) pour assurer l'intégration transversale de l'approche genre dans toutes les activités du ministère ; (iii) les cellules sectorielles genre qui ont pour responsabilité de garantir l'intégration de l'approche genre dans la conception et la mise en œuvre des politiques sectorielles spécifiques à chaque ministère. Cependant, ces mécanismes ne sont pas opérationnels. Les cellules genre n'ont pas été mises en place dans tous les ministères et celles existantes peinent à fonctionner.
- *La Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP)* qui encourage la participation active des femmes et des filles dans tous les aspects de la vie économique, sociale et politique, en particulier dans les secteurs où elles sont sous-représentées. Dans le cadre du plan d'action SCAPP 2022-2025, le gouvernement a retenu comme priorité d'intervention pour la prévention et la gestion des conflits.

¹⁴ Y compris les stratégies et engagements nationaux en matière de genre et de jeunesse, tels qu'un plan d'action national sur la résolution 1325, une politique nationale de la jeunesse, etc.

- *L'Observatoire National sur les Droits de la Femme et de la Fille (ONDDFF)* par décret 2020/140, en novembre 2020. Il s'agit d'un organe ayant un mandat consultatif de prévention et de protection des droits de la femme et de la fille. Plus précisément ses missions consistent au suivi, l'évaluation et la formulation de propositions tendant à promouvoir les droits de la femme et de la fille dans les politiques publiques en Mauritanie.
- *L'ordonnance n° 2006-029 du 22 août 2006 et la nouvelle loi organique n° 2012-034 du 11 avril 2012* modifiant certaines dispositions de l'ordonnance 2006 relative à la promotion de l'accès des femmes aux mandats électoraux et aux fonctions électives. Cette ordonnance introduit un quota de représentation des femmes au sein des conseils municipaux et assemblées parlementaires.
- *La Stratégie Nationale de Lutte contre les Violences faites aux Femmes et aux Filles* : élaborée pour la première fois en 2019 et adoptée en 2020, cette stratégie vise la promotion d'une approche holistique et multisectorielle dans la lutte contre les VBG, en renforçant les stratégies de prévention et de prise en charge.
- *Le Mécanisme Régional de Protection des Femmes et des Filles*, adopté en janvier 2022, est un mécanisme qui a pour mission d'identifier les différentes formes de violences faites aux femmes et aux filles et la prise en charge des victimes (article 2).
- *Le Programme TAAHOUDATY du Président de la République de Mauritanie*, qui promeut l'autonomisation des femmes pour une participation active au développement.

Cadres stratégiques des Nations Unies :

- *Le Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable (2024 - 2027)* et notamment à l'Effet 3. « *D'ici 2027, les jeunes filles et les femmes sont plus autonomes, résilientes et en mesure de participer activement aux dialogues et aux prises de décisions à tous les niveaux pour le développement de la Mauritanie* » y compris le *produit 3.1* « Les jeunes filles et les femmes jouissent d'un environnement favorable à leur participation au dialogue inclusif, intergénérationnel et à la prise de décision » et le *produit 3.2* « Les jeunes filles et les femmes ont les capacités et les aptitudes à influencer les décisions et les normes sociales qui limitent leur autonomisation ».
- *Observations et recommandations formulées en mars 2023 par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes* dans le cadre du quatrième rapport périodique) de la Mauritanie : le comité a observé « *la diminution récente de la représentation des femmes au parlement et dans d'autres organes élus, ainsi qu'aux postes de décision au sein de l'administration de l'État partie* ». Le Comité note également que « *les femmes continuent d'être largement sous-représentées dans la magistrature, les syndicats, les universités, le service extérieur et les délégations de l'État partie aux négociations régionales et internationales* ». Le projet contribuera à la mise en œuvre de certaines recommandations de la CEDAW.
- *Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies, sur les Femmes, Paix et Sécurité*, laquelle souligne la nécessité pour les femmes d'avoir des rôles plus actifs et de premier plan dans la prise de décision et la gouvernance. La Mauritanie a adopté un plan d'action de la résolution 1325 qui n'est pas encore opérationnel.
- *Le projet contribue à la réalisation de Objectifs de Développement Durables (ODD)* et notamment de l'Agenda 2030 et 2063 des Nations Unies en œuvrant pour un monde plus équitable, pacifique et durable, où les femmes et les jeunes filles ont une voix active et influente dans la gouvernance et la résolution des conflits.

Cadre Stratégique régional :

- *Programme d'Interventions Prioritaires du G5 et le Plan d'Action Genre du G5 Sahel* qui vise à assurer la participation des femmes dans les forces de sécurité, de défense et de justice.
 - *La stratégie intégrée des Nations Unies au Sahel (UNISS)* : le projet s'inscrit dans le cadre de la UNISS et notamment les piliers « Sécurité » ; « Gouvernance » et « Prévention et Résolution des Conflits ».
 - Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et le Protocole Additionnel à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux droits des femmes (Protocole de Maputo) sont des instruments régionaux importants pour la promotion et la protection des droits des femmes.
 - *Stratégie de l'Union Africaine pour l'égalité entre les hommes et femmes et l'autonomisation des femmes 2018-2028.*
- b) Une brève explication de la façon dont le projet comble les lacunes stratégiques et financières et complémente toute autre intervention pertinente, financée par le PBF ou autrement. Fournissez également un bref **résumé des interventions existantes** dans le secteur de la proposition en remplissant le tableau ci-dessous.

Nom du projet (durée)	Donateur et budget	Orientation du projet	Différence / complémentarité avec la proposition actuelle
Projet Islah d'appui au secteur de la justice (2022-2026)	Financé par l'Agence Française de Développement et mis en œuvre par Terres des Hommes Lausanne et l'Association des Femmes Cheffes de Familles (AFCF)	Le projet vise à renforcer les compétences des Mouslihs en matière de médiation et résolution des conflits	<u>Différence</u> : zone d'intervention uniquement le Hodh El Chargui et le projet ne vise pas à renforcer la participation des femmes dans l'institution des Mouslih ou la prise en compte de la dimension genre. <u>Complémentarité</u> : formation et études ont été conduites sur la justice traditionnelle et notamment les Mouslihs qui serviront pour la mise en œuvre du présent projet.
Projet régional pour l'autonomisation des femmes et des filles au Sahel et capture du dividende démographique : « Autonomisation de la Femme et Dividende Démographique au Sahel - SWEDD (2020-2024)	Financé par la banque mondiale et mis en œuvre par l'UNFPA et l'Organisation Ouest Africaine de la Santé (OOAS)	Le projet vise à améliorer l'autonomisation des filles et capture du dividende démographique	<u>Différence</u> : projet régional n'est pas très focalisé sur les questions de participation politique des femmes. <u>Complémentarité</u> : intervient sur d'autres domaines nécessaires à l'autonomisation des filles notamment l'accès à l'éducation et l'autonomisation économique.
Promotion de la justice sociale à travers le renforcement de l'accès à l'état civil, l'exploitation de la terre et aux modes de	Financé par le PBF et mis en œuvre par le HCDH, UNFPA et l'UNICEF.	Le projet vise à garantir un meilleur accès à l'état civil pour les femmes et leurs enfants, permettant ainsi une meilleure intégration sociale et une	<u>Différence</u> : le projet est focus sur 3 accès : état civil, justice et exploitation foncière <u>Complémentarité</u> :

prévention et règlement de conflit pour les femmes et les jeunes (filles et garçons) de la région du Guidimakha		participation effective à la vie économique, sociale et politique. Cet accès à l'état civil facilitera l'accès à plusieurs autres droits et services comme l'éducation, la santé et la justice notamment en cas de VBG, il permettra un meilleur accès des femmes aux droits patrimoniaux et l'exploitation des terres.	Le projet met l'accent sur la justice sociale, l'équité et l'égalité comme moteur et accélérateur de l'inclusion et de la participation équitable entre homme et femme pour ouvrir la voie à une société plus équitable, égalitaire et résiliente, où les femmes et les jeunes filles peuvent jouer un rôle actif dans la prise de décision et la gestion des conflits. Ce projet permettra d'adresser un des défis identifiés à la participation des femmes à la prise de décision à savoir le manque d'accès à l'état civil.
Appui à des forces de défense et de sécurité sensibles au genre à protéger et à travailler en confiance avec les communautés transfrontalières et difficiles d'accès au Mali, en Mauritanie et au Niger (2022-2024)	Financé par le Royaume Unis et mis en œuvre par l'ONUDC	Le projet vise à renforcer la prise en compte du genre dans les réponses sécuritaires des méharistes en Mauritanie	<u>Différence</u> : le projet s'adresse uniquement aux unités méharistes. <u>Complémentarité</u> : des modules genres, y compris les VBGs, ont été développés pour former les unités méharistes et seront réutilisés par le projet dans le cadre des activités de renforcement de capacités.
Programme pour l'accélération de l'abandon des mutilations génitales féminines (2022-2025)	Financé par l'Autriche, la France, Finlande, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Espagne, Suède, Royaume Uni, Union Européenne. Mis en œuvre conjointement par UNFPA et UNICEF.	Le projet vise à lutter contre les mutilations génitales féminines	<u>Différence</u> : Focus sur une thématique du projet uniquement. <u>Complémentarité</u> : lutte contre les violences basées sur le genre.
Prevention des conflits y compris les discours haineux en période pré-électorale (2022-2024)	Financé par le PBF et mis en œuvre par le HCDH et le PNUD	Le projet vise à créer des conditions pour une cohésion sociale et participation citoyenne renforcées notamment dans la perspective de la tenue des prochains cycles électoraux Il vise en particulier à promouvoir la mise en place de cadres de dialogue et concertation inclusifs	<u>Différence</u> : s'intéresse uniquement à la participation politique et n'adresse ni les questions de participation aux institutions judiciaires ni la lutte/prévention des violences basées sur le genre. Focus davantage sur les jeunes que les femmes. <u>Complémentarité</u> : initiatives sur la participation politiques des femmes et des jeunes filles.

II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)

- a) Une brève **description de l'orientation stratégique et de l'approche du projet** - Décrivez l'objectif primordial du projet, la stratégie de mise en œuvre et la manière dont il traite les causes ou les facteurs de conflit décrits dans la section I (doit être sensible au genre et à l'âge).

1) Stratégie et Méthodologie d'intervention du Projet

Stratégie de mise en œuvre

Elle repose sur l'ingénierie sociale rationalisée déployée pour la transformation de la matière première sociale (objet du projet : acteurs, scène politique dominée par le leadership masculin) en produit fini. La transformation attendue sera mue par la dynamique du changement social dont le processus s'articulera autour de (1) l'identification des déterminants (agents, facteurs, conditions inhibiteurs et facilitateurs) du changement vers un leadership politique accru des femmes et jeunes filles à tous les niveaux de prise de décision dans les institutions, les mécanismes de prévention et de gestion des conflits, (2) le montage d'un dispositif de changement renforçant les déterminants facilitateurs et réduisant ou contournant les déterminants inhibiteurs y compris : (i) la planification systématique à cycle trimestriel des interventions, (ii) la mise à niveau des capacités des exécutants et des bénéficiaires pour poser les actes décisifs quant au changement attendu, (iii) la mobilisation multisectorielle inclusive des parties prenantes (alliances stratégiques avec les forces du changement), (iv) la communication et le plaidoyer, (v) le lobbying engageant les décideurs en faveur de la mise en place d'un cadre juridique favorable au leadership et à la politique des femmes et des filles à tous les niveaux de prise de décisions, (vi) l'externalisation et la décentralisation de la prestation des services inducteurs du changement, (vii) la mise en place d'un mécanisme d'efficience/durabilité à travers l'intégration des services dans les structures existantes, (viii) le coaching et la formation des femmes politiques et du secteur de la justice et (ix) la programmation et la mobilisation opportunes pour les interventions par rapport au calendrier électoral.

Méthodologie de mise en œuvre

La problématique du projet réside dans l'opposition entre la perspective de l'expansion du leadership féminin à tous les niveaux et la dynamique consubstantielle de la domination massive du leadership masculin dans le milieu politique et dans tous les processus de résolution des conflits en Mauritanie. Pour ce faire, le projet propose une innovation sur deux fronts : une stratégie axée sur la réduction des déterminants de la domination massive du milieu politique par les hommes et une méthode d'introduction et du renforcement des déterminants favorables à l'expansion en qualité et en quantité, de la présence des femmes dans le champ politique et dans les mécanismes de résolution des conflits, qu'ils soient formels ou informels. En référence à ces deux fronts, le projet se sera mis en œuvre selon les 3 stratégies suivantes.

- Une stratégie scientifique d'intervention basée sur l'évidence :

Elle consiste, en une recherche statistique et anthropologique (la conduite des études), à mesurer les différents indicateurs de la participation et du leadership féminin en politique et dans les mécanismes de résolutions des conflits, à analyser les déterminants du statut quo de la marginalisation des femmes, à déterminer les leviers du changement, et à établir la carte des

OSC féminines dédiées à la réponse genre et à la gouvernance inclusive. Cette recherche permet de disposer des données quantitatives et qualitatives pour apprécier les progrès entre la situation initiale et les situations ultérieures à la survenue du Projet.

- **Une stratégie partenariale basée sur la diversité et la complémentarité technique et géographique des acteurs, la déconcentration du projet et la spécialisation des paliers de la pyramide d'intervention**

Un maillage consortial de trois agences onusiennes (ONUDC, UNFPA et ONU Femmes), des entités publiques (Ministère en charge de la promotion de la femme, ministère de la justice, Commission électorale indépendante) et des Organisations de la Société Civiles est proposé. Cette combinaison partenariale permettra d'assurer la synergie d'une diversité d'expériences en action genre et gouvernance démocratique/résolution des conflits, la capitalisation de la connaissance et de l'enracinement respectif des Organisations de la Société Civile dans les localités d'intervention pour maximiser l'effet endogène (acceptabilité) du Projet.

- **Un mécanisme de contrôle et de correction de l'effectivité du fonctionnement** exhaustif et qualitatif des différents éléments du dispositif d'innovation et la mesure de la situation ex-ante et de la situation finale ex-post pour apprécier le niveau de changement induit par le processus d'innovation.

2) Contenu du Projet

L'objectif global du projet est de favoriser une participation accrue des femmes à la prise de décision en particulier dans les sphères politique et de la justice en Mauritanie, en particulier pendant la période électorale où des risques de violences et d'incidents existent. Le projet est structuré autour de trois résultats majeurs :

Résultat 1 : L'amélioration sensible au genre du cadre légal et institutionnel facilitent une participation accrue des femmes à la prise des décisions dans la sphère publique ainsi qu'un processus démocratique inclusif et durable en Mauritanie

D'après les théories structuralistes, la norme structure le comportement des hommes. Dans cette perspective, le projet entend déployer une stratégie de plaidoyer et de lobbying ciblée en vue d'améliorer significativement le cadre légal et institutionnel de manière à garantir l'équilibre entre les sexes dans l'accès à la prise des décisions. Tout en garantissant un juste accès des femmes et des filles à des postes décisionnels, l'amélioration du cadre légal et institutionnel est un facteur de motivation de l'engagement des femmes et des filles. Jusqu'ici, le cadre légal offre des marges de manœuvre aux acteurs de la prise de décision qui n'impliquent les femmes que de façon aléatoire et minimaliste. Il est question de booster la représentativité féminine par un nouveau cadre juridique qui sera formulé de sorte à préciser la forme, le contenu et l'amplitude de la prise en compte du genre dans la constitution des listes de candidatures aux différents scrutins, les voies de recours, les procédures et les sanctions qui se rattachent aux cas de violations. La finalité est de contraindre les partis politiques à investir les femmes au même titre que les hommes. De manière élargies, les activités de plaidoyer et de lobbying pour l'amélioration du cadre légal vont toucher d'autres secteurs clés de la prise de décision en particulier le secteur de la justice et de la sécurité qui sont des secteurs où les taux de représentativités des femmes et des filles sont inquiétants. En renforçant le cadre légal dans ces secteurs, le projet vise à créer un environnement qui favorise la participation active

des femmes à la justice et la sécurité. Il s'agira également de revoir les textes d'accès à ces métiers en les rendant plus sensible au genre.

Résultat 2 : La mise sur pied d'un réseau de femmes médiatrices et le renforcement des capacités des femmes et filles en vue de leur participation à la vie publique contribuent à la création d'un environnement sûr, inclusif et propice à la transformation positive de la dynamique sociétale en Mauritanie

Bien que les femmes Mauritaniennes représentent plus de 50% de la population, leur faible participation à la prise de décision demeure préoccupante. C'est pour apporter une solution à cette situation que l'indicateur majeur auquel se rapporte ce résultat porte sur l'augmentation du taux de représentativité des femmes à des instances de prises de décisions. Pour cela, le résultat entend renforcer les capacités des femmes et des jeunes filles en leur offrant des formations et un soutien concret. Cela inclut la création d'un réseau de femmes médiatrices qui sera outillé pour intervenir dans la résolution des conflits qui pourraient avoir lieu en période électorale et au-delà, le renforcement des compétences des femmes engagées en politique, et l'encouragement des jeunes filles à s'orienter vers des carrières dans le secteur de la justice et de la sécurité.

Résultat 3 : La lutte contre les préjugés de genre et l'implication des leaders communautaires et religieux dans la promotion du leadership féminin contribuent à la transformation des normes et perceptions sociales et à l'acceptation des femmes comme des leaders légitimes et efficaces à part entière

La faible participation des femmes dans la vie publique et politique y compris dans le secteur de la justice et de la sécurité est en même temps tributaire et modélisatrice de l'environnement social. En effet, l'environnement social secrète des normes, connaissances, attitudes, perceptions et stéréotypes sur les rôles des femmes. Les femmes sont impactées par ces stéréotypes, perdent leur confiance en elles et voir même entretiennent, parfois, ces stéréotypes elles-mêmes. Le projet agira sur les acteurs décisifs qui, du fait de leur position stratégique, entretiennent la situation par leur inaction. Ils sont conçus ici comme des vecteurs du changement souhaité. Il s'agira d'encourager ces hommes à adopter des comportements de masculinité positives en vue promouvoir la participation des femmes à la prise de décision et réduire les discriminations et violences à leurs égards. Les leaders politiques hommes, les chefs religieux hommes, les hommes intervenant dans les secteurs de la justice et sécurité seront appuyés par le projet pour promouvoir le leadership des femmes et jeunes filles.

Le projet accordera une attention particulière aux jeunes filles, avec pour objectif de les encourager à aspirer à des postes de décision. Cela sera réalisé en établissant des liens avec des femmes leaders, qui à travers le mentorat et coaching, contribueront durablement à transmettre des compétences aux jeunes filles. Ces trois axes se complètent et s'entrecroisent. En abordant les enjeux liés au cadre institutionnel pour le rendre plus inclusif, en renforçant les capacités des femmes à jouer un rôle clé dans le processus décisionnel, et en luttant contre les préjugés et les discriminations qui limitent leur plein potentiel, le projet contribuera à atteindre son objectif principal à savoir renforcer la participation des femmes mauritaniennes dans le processus de prise de décision.

- b) Fournissez une « **théorie du changement** » au niveau du projet - expliquez les hypothèses sur les raisons pour lesquelles vous vous attendez à ce que les interventions du projet conduisent à des changements dans les facteurs de conflit

identifiés dans l'analyse du conflit. Quelles sont les hypothèses sur lesquelles la théorie est basée ? Notez qu'il ne s'agit pas d'un résumé des résultats de votre projet.

(Remarque : le changement peut se produire par le biais d'approches diverses et diverses, c'est-à-dire que la cohésion sociale peut être favorisée par le dialogue, les possibilités d'emploi ou la gestion conjointe des infrastructures. Le choix de l'approche qui doit dépendre de facteurs spécifiques au contexte. Quelles hypothèses de base sur la manière dont le changement se produira ont motivé votre choix d'approche de programmation ?).

SI la participation des femmes et des filles est rendue possible par un cadre politique, juridique, institutionnel, des dispositions électorales et des mécanismes d'accès à la prise de décision favorable et sensibles au genre, **SI** les femmes et les filles issues des diverses catégories sociales ont des facilités à renforcer leur leadership et leurs compétences à mobiliser des ressources financières et relationnelles y compris à mettre en place des mécanismes de prévention et de résolution des conflits communautaires ainsi que des violences et discriminations de toute sorte à leur égard, **SI** les communautés, la société civile, les médias et les leaders hommes soutiennent le rôle des femmes dans la prise de décision et s'engagent à combattre les pratiques, stéréotypes et préjugés néfastes à l'égard des femmes des femmes et des filles tout en œuvrant pour un équilibre entre les sexes à des fonctions publiques y compris dans le secteur de la justice et de la sécurité,

ALORS les processus démocratiques, de dialogue et de résolution des conflits communautaires seront plus inclusifs, crédibles et efficaces,

PARCE QUE l'implication des femmes et des filles permettra i) de renforcer la légitimité de ces processus et ii) de s'assurer que les décisions prises bénéficient à plus de membres de la communauté et favorisant in fine leur durabilité.

Justification de l'approche programmatique et des hypothèses.

La théorie du changement du projet est basée sur les conclusions de l'Étude mondiale sur la mise en œuvre de la résolution 1325 (et résolutions connexes : 1820 (2008), 1888(2009), 1960(2010) et 2106(2013 etc) du Conseil de Sécurité des Nations Unies (commanditée par le Secrétariat Général des Nations Unies en 2015 et les recherches menées par la Graduate Institute de Genève de 2011 à 2015. Ces recherches convergent sur les conclusions selon lesquelles dans les cas où des groupes de femmes ont pu exercer une forte influence sur des processus de négociation et de résolution de conflit, les accords de paix et les arrangements qui en ont découlés ont été plus durables et crédibles que les processus où les femmes ont été exclues. Sur cette base, notre hypothèse centrale est quasi mécanique : la juste et équitable participation de femmes aux processus de consolidation de la paix et de promotion du développement durable est consubstantielle et irrémédiablement liée au renforcement de leur influence et de leur leadership dans tous les processus décisionnels. Ainsi, la participation active des femmes à la prise de décision, en particulière dans les sphères politique et de la justice, contribuera à réduire les inégalités de genre, à une plus grande cohésion sociale et une réduction des risques de conflit en périodes électorales, et ainsi à la consolidation de la démocratie en Mauritanie sera assurée.

- c) **Fournir une description narrative des principales composantes du projet** (résultats et produits), en veillant à accorder suffisamment d'attention au genre, à l'âge et aux autres différences clés qui devraient influencer l'approche du projet. En décrivant les éléments du projet, assurez-vous d'indiquer les considérations importantes liées à la séquence des activités.

Résultat 1 : L'amélioration sensible au genre du cadre légal et institutionnel facilite une participation accrue des femmes à la prise des décisions dans la sphère publique ainsi qu'un processus démocratique, inclusif et durable en Mauritanie

Produit 1.1 : Les propositions de réforme du cadre juridique et institutionnel s'appuient sur des données probantes et des évidences factuelles issues des études et des recherches scientifiquement élaborées (ONUSD/UNFPA/UN Women)

- **Activité 1.1.1** : Conduite d'une étude sur les violences faites aux femmes en politique y compris en période électorale
- **Activité 1.1.2** : Conduite d'une étude sur la participation des femmes au processus formels et informels de médiation et de règlement des conflits en Mauritanie
- **Activité 1.1.3** : Conduite d'une étude nationale sur les facteurs de blocage de l'accès des femmes et des filles à des postes de prise de décision y compris dans le secteur de la justice et de la sécurité

Produit 1.2 : Les structures gouvernementales, les partis politiques et la société civile ont bénéficié d'une assistance technique et financière pour soutenir l'élaboration, la révision et la mise en œuvre d'un cadre juridique et institutionnel sensible au Genre (ONUSD/UNFPA/UN Women)

- **Activité 1.2.1** : Prise en charge des missions de partage d'expérience et des bonnes pratiques entre les décideurs publics/législateurs Mauritaniens et leurs homologues des pays ayant une meilleure représentativité des femmes à des instances décisionnelles en particulier dans le secteur de la justice et de la sécurité.
- **Activité 1.2.2** : Fourniture d'appui technique et financier à la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI) pour l'élaboration de l'Audit Genre puis de la Stratégie Nationale Genre et Election et aux cellules sectorielles genre des ministères pour la mise en œuvre des plans d'action genre y compris du Plan National de mise en œuvre de la résolution 1325 (2000).
- **Activité 1.2.3** : Fourniture d'un appui technique et financier au réseau des femmes parlementaires et autres organisations féminines pour la formulation d'un avant-projet de révision du code électoral et la formulation d'un avant-projet de quota pour l'accès des femmes dans le secteur de la justice et de la sécurité.
- **Activité 1.2.4** : Fourniture d'un appui technique et financier aux organisations féminines et de jeunesse pour la conduite d'une campagne de plaidoyer et de lobbying en vue d'un cadre légal et institutionnel sensible à la participation des femmes à la vie publique et politique.
- **Activité 1.2.5** : Fourniture d'une assistance technique pour la conduite d'un Mapping Genre des principaux partis politiques représentés à l'Assemblée nationale et la formulation des propositions de révision des statuts et autres textes fondamentaux des partis politiques.

Résultat 2 : La mise sur pied d'un réseau de femmes médiatrices et le renforcement des capacités des femmes et filles en vue de leur participation à la vie publique contribuent à la création d'un environnement sûr, inclusif et propice à la transformation positive de la dynamique sociétale en Mauritanie

Produit 2.1 : Le réseau des femmes médiatrices de Mauritanie a été mis en place et celui-ci a contribué à la prévention et à la gestion des conflits communautaires ainsi qu'à la prévention des violences faites aux femmes en politique y compris en période électorale (ONUDC/UNFPA)

- **Activité 2.1.1** : Appui multiforme à la création et au fonctionnement du Réseau des femmes médiatrices de Mauritanie (élaboration des statuts et autres SOP pour le bon fonctionnement du réseau, Organisation de l'Assemblée Générale, élaboration du plan d'action etc.).
- **Activité 2.1.2** : Organisation des sessions de renforcement des capacités des femmes médiatrices sur la prévention et la gestion des conflits communautaires, la prévention et le monitoring des violences faites aux femmes en politique y compris en période électorale, ainsi que la Plan National de mise en œuvre de la résolution 1325 (2000).
- **Activité 2.1.3** : Mise en place d'un mécanisme d'alerte précoce et de signalement des conflits communautaires et des violences faites aux femmes, y compris en politique par le réseau des femmes médiatrices.
- **Activité 2.1.4** : Plaidoyer pour intégrer les femmes médiatrices dans les instances de règlements de conflit existant (Mouslihs).

Produit 2.2 : Les femmes engagées en politique y compris les élues en poste ont bénéficié d'un renforcement de leur capacité afin de mener des campagnes électorales compétitives et innovantes et ou d'œuvrer à la prise en compte de la dimension genre dans l'exercice de leurs fonctions (ONU Femmes/UNFPA)

- **Activité 2.2.1** : Actualisation du répertoire du compendium des compétences féminines.
- **Activité 2.2.2** : Développent d'un programme de formation des femmes politiques pour mener des campagnes électorales compétitives et innovantes.
- **Activité 2.2.3** : Organisation des sessions de renforcement des capacités des femmes parlementaires et élues locales sur les mécanismes de prise en compte du genre dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques ainsi que sur le leadership et la mobilisation communautaire.

Produit 2.3 : La mise en place des mécanismes d'accompagnement des jeunes filles en vue de leur accès dans le secteur de la justice et de la sécurité permet de préparer une future génération des femmes leaders en Mauritanie (ONUDC/UNFPA)

- **Activité 2.3.1** : Campagne de sensibilisation des jeunes filles universitaires sur les métiers du secteur de la justice/sécurité et les modes d'accès.
- **Activité 2.3.2** : Développement d'un programme de préparation des jeunes filles au concours d'accès à la magistrature mauritanienne, à la police et à la Gendarmerie.
- **Activité 2.3.3** : Mise en place d'un programme de coaching et de mentorat des femmes aux métiers du secteur de la justice et de la sécurité à travers une plateforme d'échange intergénérationnelle avec les femmes leaders expérimentées.
- **Activité 2.3.4** : Développement d'un programme de stage en faveur des jeunes filles mauritaniennes au sein des structures du secteur de la justice et de la sécurité (Tribunaux, Commissariats, Prisons, Cabinets d'Avocats, cabinets notariaux etc.).

- **Activité 2.3.5** : Création des clubs de leadership féminin dans les universités, lycées et collèges en vue de l'initiation des jeunes filles.

Résultat 3 : La lutte contre les préjugés de genre et l'implication des leaders communautaires et religieux dans la promotion du leadership féminin contribuent à la transformation des normes et perceptions sociales et à l'acceptation des femmes comme des leaders légitimes et efficaces à part entière

Produit 3.1 : Les hommes leaders d'opinions, les chefs traditionnels et religieux promeuvent une masculinité positive en vue de réduire les discriminations et de favoriser un environnement propice à la participation des femmes à la prise de décision. (ONUDC/UNFPA)

- **Activité 3.1.1** : Campagne de sensibilisation et de plaidoyer pour l'implication des hommes champions du genre, des hommes leaders d'opinions, des chefs traditionnels et religieux à la promotion du leadership féminin.
- **Activité 3.1.2** : Production et diffusion des supports de communication de masse en vue de lutter contre les stéréotypes basés sur le genre et promouvoir l'acceptation des femmes comme leaders légitimes et efficaces.
- **Activité 3.1.3** : Lancement de la campagne nationale HeForShe (masculinité positive) en vue de l'implication massive des hommes et des jeunes garçons à la promotion de la participation des femmes et des filles à la prise de décision y compris la lutte contre les violences et discriminations faites aux femmes.

Produit 3.2 : Les principaux acteurs du processus électoral et les journalistes ont compris l'importance du leadership féminin et se sont engagés à œuvrer pour une inclusion équitable des femmes dans le processus électoral et à lutter contre les discriminations et violences faites aux femmes en politique (UNFPA/ONU Femme)

- **Activité 3.2.1** : Organisation des sessions de renforcement des capacités des principaux acteurs du processus électoral sur le Module BRIDGE¹⁵ Genre et élection (CENI, Partis politiques, Force de Sécurité Intérieur, société civile etc.).
- **Activité 3.2.2** : Session de renforcement des capacités des journalistes et autres professionnels des médias sur les enjeux de la participation politique des femmes et la lutte contre les discriminations et les violences à leur égard.
- **Activité 3.2.3** : Appui technique et financier aux initiatives de promotion du leadership féminin et de lutte contre les violences faites aux femmes par les professionnels de médias (création des espaces dédiés au leadership féminin, programmes spéciaux, émissions radios, Publi reportage etc).
- **Activité 3.2.4** : Campagne de monitoring pour lutter contre la désinformation, les discours de haine, dans les réseaux sociaux.

Utilisez l'annexe C pour lister tous les résultats, produits et indicateurs.

- d) **Ciblage du projet** – fournir une justification pour les zones géographiques, les critères de sélection des bénéficiaires, le nombre attendu et le type de parties prenantes / bénéficiaires (doit être ventilé par sexe et âge). Indiquez si les parties prenantes ont été

¹⁵ N.B : BRIDGE est l'acronyme de Building Resources in Democracy, Governance and Elections (Renforcer les ressources dans le domaine de la démocratie, de la gouvernance et des élections). Il s'agit d'un programme modulaire de développement professionnel axé sur les processus électoraux. BRIDGE représente une initiative unique dans laquelle cinq organisations de premier plan dans le domaine de la démocratie et de la gouvernance se sont engagées conjointement à développer, mettre en œuvre et maintenir le programme d'études et d'ateliers le plus complet qui soit, conçu pour être utilisé comme un outil dans un cadre plus large de développement des capacités

consultées lors de la conception de cette proposition. Ne répétez pas tous les extraits et activités du cadre de résultats.

La sélection des bénéficiaires et la mise en œuvre du Projet se feront en fonction des approches Ne pas nuire (Do-No-Harm), Common Ground Approach, Human rights due diligence policy approach, prise en compte de la dimension genre. En ce sens, nous veillerons à ce que la sélection des bénéficiaires soit effectuée de manière transparente et sensible au genre tout en respectant le contexte historique, culturel et politique local. Il s'agira pour l'équipe de mise en œuvre du Projet de prendre en compte le fait que toute intervention peut potentiellement déclencher ou alimenter des conflits latents et faire plus de mal que de bien. Aussi, les réunions de coordination de l'équipe seront l'occasion de se rappeler qu'il faudra constamment développer un ensemble d'options visant à réduire les risques de préjudice pour l'ensemble des parties prenantes au projet par le biais d'un processus itératif.

Dans les limites des zones d'intervention ciblées, le choix des bénéficiaires prendra en compte un certain nombre de critères à savoir :

- L'égalité hommes/femmes/garçons/filles
- La vulnérabilité (population vivant avec handicap, survivantes des violences faites en politiques, personnes à des besoins spécifiques, Etc.)
- La diversité ethnique et culturelle,
- La représentation des corps de métiers,
- La représentation des leaders communautaires, religieux et notabilités traditionnelles
- La représentation des femmes et jeunes leaders d'opinions,
- La prise en compte des OSC locales actives auprès des communautés,
- La prise en compte des représentants des collectivités territoriales (communes),
- Les médias centraux, radios communautaires, les structures d'encadrement des organes de médias,
- La prise en compte des acteurs étatiques présents dans les localités de mise en œuvre du Projet.

De manière générale, les activités du projet ciblent les catégories suivantes :

- Les administrations publiques (Ministères sectoriels, CENI, Parlement) compétentes sur les questions électorales, de justice, de sécurité et de promotion de la femme ;
- Les partis politiques ;
- Les membres des organisations féminines de jeunesse ;
- Les femmes engagées en politique ;
- Les leaders communautaires et religieux ;
- Les professionnels des médias
- Les membres des clubs étudiants et scolaires ;
- Les OSC œuvrant sur les questions de genre ;

Le Projet bénéficiera directement aux catégories suivantes classifiées en fonction des résultats attendus du projet

Résultat 1 :

- Au moins 500 leaders d'associations féminines bénéficient d'appui multiforme en vue de plaider pour l'amélioration sensible au genre du cadre légal et institutionnel
- Au moins 20 décideurs des administrations publiques compétentes sur les questions électorales, de justice, de sécurité et de promotion de la femme bénéficient d'un voyage de partage d'expérience et de bonne pratique dans un pays ayant un bon niveau de représentativité des femmes à des postes décisionnels

- Au moins 15 administrations publiques compétentes sur les questions électorales, de justice, de sécurité et de promotion de la femme bénéficient des appuis techniques et financiers pour l'amélioration du cadre légal
- La CENI dispose d'une stratégie nationale Genre et élection

Résultat 2 :

- Au moins 500 femmes médiatrices formés par le projet
- Au moins 250 femmes et filles engagées en politique formées par le Projet
- Au moins 5000 étudiantes ont bénéficié des sensibilisations en vue de leur participation aux concours du secteur de la justice et de la sécurité
- Au moins 500 filles ont bénéficié des cours de préparation aux concours d'accès à la magistrature, de la police et de la gendarmerie
- Au moins 250 filles ont bénéficié des stages dans le secteur justice et de la sécurité
- Au moins 500 filles bénéficiaires du programme de coaching et de mentorat des femmes leaders expérimentées

Résultat 3 :

- Au moins 1 000 000 personnes sensibilisées et comprennent mieux les enjeux de la participation politique des femmes
- Au moins 500 leaders Communautaire et religieux sensibilisés et comprennent mieux les enjeux de la participation politique des femmes
- Au moins 250 acteurs du processus électoral formés sur le module Genre et élection de BRIDGE
- Au moins 250 médias et journalistes formés et sensibilisés à la couverture médiatique sensible au genre

N°	Catégorie Bénéficiaire	Femmes de plus de 35 ans	Hommes de plus de 35 ans	Jeunes filles de 15 à 35 ans	Jeunes garçons de 15 à 35 ans	Total
	Populations bénéficiaires directes des campagnes de sensibilisation pour le changement de comportements et attitudes néfastes à l'égard des femmes et des filles animés par les chefs traditionnels et leaders communautaires, les OSC et les médias partenaires, les hommes et les garçons champions du Genre etc	150 000	300 000	150 000	200 000	800 000
	Bénéficiaires des activités de sensibilisation dans les lycées et universités en vue de susciter l'intérêt aux métiers du secteur de la justice et de la sécurité	250	1500	250	3 000	5 000
	Bénéficiaires directes des appuis multiformes au réseau des femmes et des filles médiatrices	300	-	200	-	500

	Bénéficiaires des formations et du coaching en vue de la participation des femmes aux élections en tant que candidates	350	-	150	-	500
3	Bénéficiaires des appuis multiformes aux chefs traditionnels et leaders communautaires	300	60	100	40	500
	Bénéficiaires des stages et formations pour accéder aux métiers de la justice et de la sécurité	300	400	100	200	1 000

En termes de bénéficiaires indirects nous estimons environ 1 500 000 qui seront touchées à travers les médias, les affiches et la vulgarisation des messages bouches à oreilles par ceux qui auront pris part aux sensibilisation et causeries éducatives

Zones géographiques :

Il s'agit d'un projet d'envergure nationale couvrant particulièrement la ville de Nouakchott, étant donné que cette ville accueille les principales instances de prise de décisions. Deux autres zones ont été ciblées pour accueillir les interventions du projet. La région du Brakna du fait de du niveau de politisation des communautés et l'ancrage des valeurs traditionnelles qui exclues la participation des femmes à la gouvernance de manière globale et celle locale en particulier. Par ailleurs, il est à noter la présence de potentiel de conflit, avec les tensions entre les Mauritaniens rapatriés du Sénégal de 1989 et les populations hôtes, mais également les pressions sur les ressources naturelles. Également, c'est une zone avec une faible intervention des partenaires. Par ailleurs, la région de Dakhlet Nouadhibou a également été identifiée comme zone prioritaire du projet, dans la mesure où elle la capitale économique et accueille plusieurs instances de prise de décision. Nous procéderons à l'affinement du ciblage géographique pour respecter le principe de ne pas nuire et nous assurer une entière collaboration des autorités notamment les conseils régionaux des trois wilayas et les autorités locales (communes).

III. Gestion du projet et coordination (4 pages max)

- a) **Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre** – indiquez les agences bénéficiaires directes et leurs partenaires de mise en œuvre (internationaux et locaux), clarifier qui est l'agence chef de file, et expliquer ces choix, sur base des mandats, expertise, connaissance du terrain local, et capacités existantes. Veuillez remplir le tableau ci-bas pour chaque organisation bénéficiaire du projet.

Le projet sera exécuté sous le leadership de l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC) Il s'agit d'une agence leader mondial dans la lutte contre les drogues illicites, la criminalité organisée transnationale, le terrorisme et la corruption. ONUDC dispose d'un bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale, couvrant 22 pays dont la Mauritanie. Dans le cadre de la Stratégie Régionale Intégrée des Nations Unies pour le Sahel (UNISS), le Programme Sahel de l'ONUDC soutient des systèmes de justice pénale accessibles, efficaces et responsables pour combattre la criminalité organisée, le terrorisme, le financement du terrorisme, le blanchiment d'argent et la corruption au Sahel. Conformément à la stratégie de l'ONUDC pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (2022-2026), le

Programme Sahel promeut l'intégration des considérations de genre dans la chaîne pénale en étudiant les dynamiques de genre dans la criminalité organisée transnationale et le terrorisme, en renforçant les capacités des acteurs de la justice pénale pour adopter une approche de genre et en favorisant la participation active des femmes dans la prévention et la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée au Sahel. Depuis 2019, l'ONUDC s'est attaché à renforcer la participation des femmes dans les secteurs de la sécurité et de la justice en Mauritanie grâce à diverses initiatives telles que l'élaboration d'un plan d'action et d'un prix pour l'égalité des genres au sein du G5 Sahel, la réalisation d'études sur les obstacles à la participation des femmes dans les forces de l'ordre, le développement de la campagne de communication #WhyNotMe (#PourquoiPasMoi) pour encourager les femmes et les filles à rejoindre ces secteurs, la mise en place de modules de formation sur les opérations de sécurité sensibles au genre, le soutien à la création du réseau des Mourchidates pour lutter contre l'extrémisme violent en Mauritanie, la réalisation d'un audit genre au ministère de la justice et l'élaboration d'un plan d'action pour la cellule sectorielle genre de ce ministère en partenariat avec l'ESCWA. C'est fort de cette expérience, que l'ONUDC prendra le lead du projet pour continuer à promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes dans la justice pénale.

Le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) est l'agence qui exécute ledit projet avec l'ONDC. Il s'agit d'un fond spécialisé des Nations Unies qui œuvre en faveur de la santé sexuelle et reproductive, de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. En ce qui concerne la thématique du projet, l'UNFPA possède les mandats, l'expertise, la connaissance du terrain local et les capacités techniques. L'UNFPA a pour mandat de promouvoir l'accès universel aux services de santé sexuelle et reproductive, ainsi que de défendre les droits et l'égalité des sexes. Dans ce cadre, l'UNFPA soutient activement des initiatives visant à renforcer la participation des femmes et des jeunes filles dans la gouvernance et à promouvoir leur inclusion dans les mécanismes de prévention et de gestion des conflits. L'UNFPA dispose d'une expertise approfondie en matière de genre, de santé sexuelle et reproductive, de droits humains et de développement durable. Il possède une connaissance approfondie des défis spécifiques auxquels sont confrontées les femmes et les jeunes filles dans différentes régions du monde et propose des approches adaptées pour renforcer leur participation et leur autonomisation. L'UNFPA est présent dans de nombreux pays et dispose d'une connaissance approfondie du terrain local, notamment des contextes politiques, sociaux, culturels et économiques qui influencent l'inclusion des femmes dans la gouvernance et la gestion des conflits. Cette connaissance du terrain local permet à UNFPA de concevoir des interventions pertinentes et adaptées à chaque contexte spécifique. L'UNFPA possède des capacités opérationnelles et techniques pour mettre en œuvre des projets à grande échelle, travaillant en collaboration avec des partenaires nationaux et internationaux. Il a l'expérience de la conception et de la mise en œuvre de programmes de renforcement des capacités, de plaidoyer et de sensibilisation pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Créée en juillet 2010, ONU Femmes est l'entité des Nations Unies consacrée à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Elle soutient les États membres des Nations Unies dans l'adoption de normes internationales pour parvenir à l'égalité des sexes et travaille avec les gouvernements, la société civile et toute autre entité à concevoir les lois, les politiques, les programmes et les services nécessaires pour veiller à l'application effective de ces normes et à ce que les femmes et les filles en bénéficient, partout dans le monde. ONU Femmes intervient à l'échelle mondiale pour faire de l'ambition des Objectifs de Développement Durable une réalité pour les femmes et les filles et soutient la participation équitable des femmes à tous les aspects de la vie, en mettant l'accent sur cinq domaines prioritaires :

renforcer le leadership des femmes et leur participation ; mettre fin à la violence à l'égard des femmes ; intégrer les femmes dans tous les aspects des processus de paix et de sécurité ; renforcer l'autonomisation économique des femmes ; et placer l'égalité des sexes au cœur des processus de planification et de budgétisation au niveau national. ONU Femmes coordonne et promeut en outre le travail réalisé par le système des Nations Unies en faveur de l'égalité des sexes et dans le cadre des discussions et accords relatifs au programme à l'horizon 2030. L'entité s'emploie à confirmer l'égalité des sexes dans son rôle de pilier des Objectifs de développement durable et d'un monde plus inclusif. **ONU Femmes va déployer un staff** en Mauritanie pour la mise en œuvre du Projet en étroite collaboration avec les deux autres agences bénéficiaires du Projet. Le processus de recrutement du personnel qui sera basé à Nouakchott, au sein des locaux de ONUDC en Mauritanie, sera lancé au mois d'octobre 2023. Le personnel déployé bénéficiera des capacités opérationnelles de l'ONUDC et des capacités techniques du Bureau Régional de ONU Femmes pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre qui a une très forte expérience dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des projets en matière de consolidation de la paix. En Afrique de l'Ouest et dans le Sahel, ONU Femmes a su développer des partenariats solides avec les Gouvernements, la société civile et les organismes en charge des élections. En jouant un rôle clé dans l'avancement des droits des femmes et de l'égalité des sexes à travers le monde, ONU Femme devient un partenaire essentiel pour les projets visant à promouvoir l'inclusion des femmes dans la gouvernance et la résolution des conflits. Son engagement vise à construire une société plus juste, égalitaire et pacifique pour tous.

Organisation bénéficiaire	Budget total dans l'année précédente	Sources principales du budget (donateurs etc.)	Emplacement des bureaux dans le pays	Nombre de personnel existant (et combien dans les zones du projet)	Experts techniques existants pertinents au projet
Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC) Partenaires d'exécution : Association des Femmes Juristes Observatoire National des Droits des Femmes et des Filles Associations de la société civile qui seront identifiées lors de l'enquête Baseline.	USD 4,987,720	Allemagne, Fonds de consolidation de la paix (UN PBF), Royaume-Uni (CSSF), Norvège,	Nouakchott, Mauritanie ;	Nouakchott : 08	• Law Enforcement Expert (P4), Nouakchott • Associate Crime Prevention and Criminal Justice Officer (P2), Nouakchott • National Project Officer Gender Expert
Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) Partenaires d'exécution :	USD 2 837 556	Fonds de consolidation de la paix (UN PBF), Joint SDG Fund, Maternal and Newborn	Nouakchott, Mauritanie	Nouakchott : 21	National Prog. Officer, M&E (NOC) Programme Analyst

Ministère de la santé Ministère des Affaires Islamiques Ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille, Ministère des Affaires Economiques, Ministère de la Culture, de la Jeunesse, des Sports, Association Mauritanienne pour la Promotion de la Famille ANSADE		Health Thematic Fund, Fonds de lutte contre les MGF			Gender and Human Right (NOB) Programme Analyst, Communication and Resources Mobilisation
ONU FEMMES	Déploiement du personnel pour l'exécution du Projet.	N/A	Nouakchott, Mauritanie (à Partir de novembre 2023)	Nouakchott Mauritanie (à Partir de novembre 2023)	Expert Volontaire International (à recruter)
Partenaires d'exécution : Ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille, Commission électorale indépendante Réseau des femmes parlementaires, Association des femmes juristes, Réseau des femmes élues locales ; Réseau des femmes journalistes,					

- b) **Gestion et coordination du projet** – Indiquez l'équipe de mise en œuvre du projet, y compris les postes et les rôles et expliquez quels postes doivent être financés par le projet (à quel pourcentage). Indiquez explicitement comment l'équipe de mise en œuvre du projet garantira une expertise suffisante en matière de genre ou de jeunesse. Expliquer les modalités de coordination et de supervision du projet et assurer le lien avec le Secrétariat du PBF s'il existe. Remplissez la liste de contrôle de la préparation à la mise en œuvre du projet à **l'annexe A** et joignez les mandats clés du personnel.

Ce projet sera mis en œuvre de façon concertée par trois agences du Système des Nations Unies, **l'ONUSD, l'UNFPA et l'ONU Femmes**. La gestion globale ainsi que la coordination

technique et opérationnelle du projet relèveront de la responsabilité de l'ONUDC en Mauritanie en tant que chef de file du projet. Cela impliquera notamment la consolidation des plans de travail, la coordination entre les agences et avec les comités de pilotage du projet, la production régulière de rapports techniques et financiers, ainsi que le suivi-évaluation du projet ;

La mise en œuvre du présent projet, à l'instar des autres projets relevant du PBF sera supervisée et coordonnée par :

1. **Un Comité de Pilotage (CoPil)**, co-présidé par le MASEF et composé par les représentants des 2 agences et des représentants des autorités des institutions gouvernementales impliquées dans le projet ainsi que, les représentants des principales organisations féminines) sera mis en place. Les principales responsabilités seront de : i) veiller à la bonne coordination du projet entre tous les intervenants ; ii) apprécier l'état de mise en œuvre des activités du projet ; iii) discuter les difficultés rencontrées et les solutions à envisager ; iv) v) Formulation d'orientations/conseils et des recommandations pour la réalisation effective des livrables du projet ; vi) Approbation des partenariats additionnels avec d'autres acteurs. Ce comité se réunira tous les six mois. Siègeront également au sein du comité de pilotage, en tant qu'observateur le Bureau du Coordinateur Résident (BCR), par le biais du secrétariat du PBF ainsi que l'UNOWAS.
2. **Un comité technique du projet** composé des agences de mises en œuvre du projet (ONUDC/UNFPA/ONU Femme), et sera pilotée par le Coordinateur du projet de l'ONUDC et appuyée par les personnels des deux agences ainsi que du Secrétariat PBF. Il sera chargé de (i) revoir le plan de travail du projet ; (ii) préparer les différents rapports à envoyer aux bailleurs, ainsi que les activités de suivi-évaluation (missions etc.) ; (iii) assurer une synergie d'intervention entre les agences de mise en œuvre du projet ; (iv) Promotion de la prise en compte systématique dans le projet des questions de genre.

De plus, le **Bureau du Coordinateur Résident (BCR), par le biais du secrétariat du PBF**, aura pour mission de soutenir le CoPil dans son rôle de définition stratégique, ainsi que les agences bénéficiaires et leurs partenaires d'exécution, dans la réalisation des objectifs des projets. Plus précisément, **le secrétariat du PBF** siègera en tant que membre du comité de pilotage du projet afin de suivre l'évolution de ce dernier. Il veillera, en particulier, à la synergie des interventions sur le terrain avec les autres projets PBF et contribuera à la mobilisation de ressources additionnelles auprès de bailleurs potentiels.

Le bureau de l'UNOWAS, établi en Mauritanie, sera régulièrement consulté et agira en tant que membre observateur au sein du comité de pilotage du projet, contribuant ainsi à appuyer le projet dans l'atteinte de son objectif de renforcement de la participation des femmes aux processus décisionnels, y compris en politique.

Le projet reposera principalement sur des experts en genre, à la fois au sein de l'ONUDC, de l'UNFPA et de l'ONU Femmes. Ces experts auront pour responsabilité de veiller à l'intégration des considérations liées au genre tout au long des phases d'implémentation, de suivi-évaluation et de communication du projet. De plus, l'équipe chargée de la mise en œuvre du projet bénéficiera de l'expertise des bureaux régionaux, qui fourniront un soutien technique essentiel pour améliorer la qualité des interventions. Les chargés de communication et de suivi-évaluation des trois agences seront mobilisés pour appuyer le suivi du projet et renforcer sa visibilité. Ci-dessous le personnel des trois agences mobilisées dans le cadre du présent projet.

Titres des postes	Coûts attribués au personnel	% fin. PBF	Principales responsabilités dans le projet
Law Enforcement Officer – ONUDC – Basé à Nouakchott (déjà recrutée)	110 900 USD	24%	Chargée de fournir une expertise sur les questions de justice pénale et de sécurité.
Experte Genre et Justice Pénale - ONUDC - Basé à Nouakchott (déjà recrutée)	95 467 USD	33%	Appuyer la mise en œuvre et le suivi technique des activités liées à l'agenda Femme, Paix et Sécurité. Assurer que l'approche de l'égalité de genre est intégrée dans toutes les étapes de planification, mise en œuvre et rapportage du projet.
Assistant de Projet - ONUDC Basé à Nouakchott (en cours de recrutement)	29 200 USD	33%	Mise en œuvre opérationnelle et suivi des activités sur le terrain ; Assurer le respect des plannings et du reporting. Coordonner l'élaboration des plans de travail annuels et trimestriels ; coordonner la mise en œuvre du projet avec tous les acteurs ; assurer la coordination et la synergie entre les différents acteurs opérationnels ; assurer l'interface entre les partenaires d'exécution et leur apporter l'appui conseil requis
Assistant administratif - ONUDC - Basé à Nouakchott (déjà recrutée)	20 067 USD	33%	Réalisation des tâches administratives générales nécessaires au bon fonctionnement du projet (organisation des activités, suivi des procédures d'achat, suivi du budget etc..)
Chauffeur - ONUDC – Basé à Nouakchott (déjà recruté)	12 800 USD	50%	Conduire le staff de l'ONUDC dans le cadre de la mise en œuvre des activités du projet
Chargée de programme genre et Droits humains - UNFPA – Basé à Nouakchott	44 246 USD	42%	Point focal du projet. Assure la conception et la conformité du document de projet avec les plans de travail annuels. Elle coordonne la mise en œuvre du projet avec tous les acteurs. Elle sert d'interface entre les partenaires de mise en œuvre et leur fournit le soutien consultatif nécessaire
Chargé de programme communication et mobilisation de ressources – UNFPA – Basé à Nouakchott	30 882 USD	33%	Sert d'alternante au point focal du projet. S'assure de la redevabilité et du reporting du projet. Veille à la bonne visibilité et à la documentation des activités du projet.
Une chargée de suivi évaluation - UNFPA – Basé à Nouakchott	17 756 USD	17%	Veille à la rédaction du rapport de progrès, et la pertinence de la mise en œuvre des activités en lien avec les indicateurs. est impliquée dans le suivi et l'évaluation du projet
Finance Associate - UNFPA – Basé à Nouakchott	12 056 USD	17%	Assure la conformité des dépenses, veille sur l'utilisation du budget et assure le reporting financier
Un (e) assistant (e) au Projet - UNFPA – Basé à Nouakchott	37 724 USD	100%	Assure la coordination et la mise en œuvre opérationnelle du projet. Coordonne les activités et les rapport terrain ;
Un (e) VNU Expert Gouvernance et participation politique des femmes- ONU Femmes Basé à Nouakchott	145 000 USD	100 %	Assure la coordination technique de la mise en œuvre des activités de ONU Femmes

- c) **Gestion des risques** – Identifier les risques spécifiques au projet et la manière dont ils seront gérés, y compris l'approche de mise à jour des risques et d'ajustement du projet. Inclure une approche Ne Pas Nuire et une stratégie d'atténuation des risques.

Risque spécifique au projet	Niveau de risque (faible, moyen, élevé)	Stratégie d'atténuation (y compris les considérations Ne Pas Nuire)
Risque 1 : L'instabilité politique due au contexte régional (Sénégal, Niger, Mali, Burkina Faso, Guinée) et aux élections présidentielles prévues en Mauritanie en 2024.	Moyen	Le projet suivra les conseils et orientations du Coordonnateur Résident en Mauritanie ainsi que du Département de la Sécurité des Nations Unies (UNDSS), afin d'évaluer la nécessité d'ajuster, de suspendre ou de délocaliser les activités jusqu'à ce que la situation s'améliore. Le projet consultera également l'UNOWAS pour suivre l'évolution régionale et l'impact potentiel sur la Mauritanie.
Risque 2 : Changement brusque de majorité politique et remise en cause des acquis du projet en matière de plaidoyer ou de partenariats avec le gouvernement actuel	Faible	1/ Elargir le spectre des alliés politiques du projet (en visant même les partis actuellement dans l'opposition), de sorte à garantir le soutien des élites politiques, y compris en cas de crise ou de changement de régimes 2/ Assurer l'information régulière des forces politiques du pays, afin de s'assurer que l'ensemble des parties prenantes des dialogues politiques sont impliquées
Risque 3 : Difficultés de coordination liées à l'implication de plusieurs ministères et faible prise en compte des questions de genre par la partie nationale	Moyen	Le projet mettra en place un comité de pilotage pour assurer une communication et une coordination régulières entre les acteurs impliqués. Le comité, co-piloté par la partie nationale (MASEF) et composé de plusieurs ministères clés avec des réunions régulières pour s'assurer de l'appropriation du projet. Également, le projet travaillera avec les partis prenantes clés notamment l'observatoire national des droits des femmes et des filles pour s'assurer de l'engagement et du soutien institutionnel. Par ailleurs, des réunions seront organisées régulièrement pour partager les progrès, résoudre les problèmes et prendre des décisions collectives.
Risque 4 : Risque sécuritaire et d'exclusion sociale pour les femmes participant aux activités du projet notamment les femmes médiatrices	Moyen	Mise en place de mécanismes de protection / Do No Harm pour les femmes médiatrices. Le projet fournira des mesures de sécurité aux femmes médiatrices lorsqu'elles mènent leurs activités, notamment en mettant en place des canaux de communication sécurisés pour signaler tout problème de sécurité ou incident. Le projet dispensera une formation aux femmes médiatrices sur la manière de communiquer et de procéder au règlement des conflits, et ce tout en assurant leur sécurité.
Risque 5 : Faible disponibilité des femmes à prendre part aux activités du projet due au niveau d'instruction des femmes et niveau économique des femmes	Moyen	Le projet mènera des plaidoyers visant à un meilleur encadrement et à l'autonomisation économiques des femmes en vue de faciliter leur participation à la prise de décision.
Risque 6 : Résistance aux changements dues aux barrières sociales et culturelles ; contraintes traditionnelles et normatives qui pourraient voir le Projet comme	Haut	Le Projet fera recours à des hommes champion du genre et impliquera les leaders religieuses dans la mise en œuvre des activités afin de réduire les stéréotypes et les discriminations contribuant à limiter la capacité de la femme à

une voie pour l'insoumission de la femme, et donc comme une initiative qui pourrait conduire à la déperdition des valeurs familiales ;		jouer pleinement son rôle de leader. Le projet mettra en œuvre une campagne de communication pour le changement social et de comportement et de plaidoyer pour sensibiliser les communautés sur l'importance de la participation des femmes à la prise de décision et ce à travers des organes gouvernementaux ayant ces prérogatives (Observatoire national du droit des femmes et filles). Par ailleurs, le projet impliquera les leaders religieux et traditionnels ainsi que les médias pour qu'ils soutiennent et participent activement à ces campagnes.
Risque 7 : Gestion approximative des fonds du projet par les partenaires d'exécution ou sous consommation des crédits	Moyen	Anticiper en procédant à une formation rigoureuse des partenaires d'exécution sur les procédures et le management basé sur les résultats Mettre à disposition une expertise en vue d'un renforcement périodique de leurs capacités, à des intervalles réguliers Réaliser les contrôles réguliers auprès des partenaires Planification réelle du Projet, y compris des cadres de travail axés sur les résultats, sur l'évaluation des capacités d'organisation et prenant en compte les facteurs externes tels que l'environnement de mise en œuvre.
Risque 8 : Duplication ou chevauchement avec d'autres initiatives des donateurs	Faible	Cartographie des interventions dans les zones du Projet, Participation des autres partenaires clefs aux comités techniques de suivi du Projet
Risque 9 : Risque opérationnel lié à la mise en œuvre du projet par trois agences dont une agence non-résidente	Faible	Le projet est actuellement mis en œuvre par deux agences présentes en Mauritanie, à savoir l'ONUDC et UNFPA, qui disposent déjà de personnels et de structures existants dans le pays. ONU Femmes va déployer un personnel en Mauritanie pour la mise en œuvre du projet. De plus, la répartition budgétaire du projet a été planifiée de manière à tenir compte de l'absence d'ONU Femme en Mauritanie, ce qui permet de minimiser les risques pour la bonne conduite du projet. Enfin, des réunions régulières auront lieu entre les trois agences en vue de faciliter la coordination, sous l'égide de l'agence lead ONUDC.

- d) **Suivie / évaluation** – Décrivez l'approche de S&E du projet, y compris l'expertise en S&E de l'équipe de projet et les principaux moyens et calendrier de collecte des données. Inclure : une ventilation du budget pour les activités de suivi et d'évaluation, y compris la collecte de données de base et de fin de ligne et une évaluation indépendante, et un calendrier approximatif de S&E. Les bénéficiaires de fonds sont tenus de réserver au moins 5 à 7% du budget du projet pour les activités de S&E, y compris des fonds suffisants pour une évaluation indépendante de qualité

L'ONU DC sera chargée de la coordination globale du suivi-évaluation, et ce en étroite collaboration avec l'équipe de l'UNFPA chargé du projet. Des outils comme le tableau de bord de suivi du plan de travail, le tableau de bord de suivi de la performance des indicateurs, les outils de collecte des données sur les indicateurs de performance (KPI) seront élaborés et disponibles afin d'établir l'impact du projet sur la consolidation de la paix. Ces outils seront validés par le comité de pilotage du projet et partager aux partenaires d'exécution du projet. Les M&E des deux agences et l'Expert en Suivi-Evaluation d'ONU Femmes définiront des indicateurs pour le cadre des résultats du projet, afin d'assurer le suivi de la performance pendant sa mise en œuvre et l'atteinte des cibles. Les approches qualitatives et quantitatives seront adoptées et la participation et l'inclusion effective des ayants droits et les porteurs d'obligation sera privilégiée.

Deux enquêtes de perception (initiale et finale) seront conduites pour d'une part renseigner les indicateurs de base (baseline) et d'autre part mesurer les changements opérés. Les études de perception permettront **d'évaluer les changements de perception et de comportement par rapport à la participation des femmes** : *Les femmes se sentent-elles incluses dans les processus de prise de décision politique ? ; Sont-elles respectées dans leur rôle de médiatrices et de participantes politiques ? ; Les hommes valorisent-ils la contribution des femmes à la consolidation de la paix et à la vie politique ?* Enfin, les résultats des **différentes études** réalisées dans le cadre du projet, seront des données probantes et des évidences factuelles scientifiques qui permettront de mettre à jour ou de confirmer les données de bases, en vue d'une bonne lisibilité future des changements induits par le projet.

Il est prévu **des missions de suivi conjoint** impliquant tous les acteurs de mise en œuvre du projet notamment les agences récipiendaires, les ministères techniques, les principales organisations féminines impliquées dans la mise du Projet et le Secrétariat PBF. Cette approche permettra **d'identifier les défis et risques en vue d'apporter des mesures correctives significatives pour l'amélioration de sa performance vers l'atteinte des résultats.**

Une évaluation finale sera conduite dans le cadre du projet et couverte par l'agence lead du projet ONU DC. Un budget de 209 185 USD (6.97%) sera alloué aux activités de suivi/évaluation dont 60 000 USD pour l'évaluation finale du projet. L'impact du projet sur la consolidation de la paix sera évalué, y compris la sensibilité au conflit, l'effet catalytique, la sensibilité au temps et la tolérance aux risques et innovation. L'évaluation finale permettra de mesurer les avancées de la participation politique des femmes en Mauritanie et son impact dans la prévention et la gestion des conflits grâce à l'intervention du SNU et pouvoir tirer les leçons et les recommandations pour l'atteinte des objectifs du développement durable (ODD) en 2030.

Les activités de suivi et évaluation incluent :

Activités	Objectifs	Acteurs clés	Période
Réunions du comité de pilotage	-Apprécier l'état d'avancement du projet, -Donner des orientations stratégiques au comité technique -Proposer au PBSO, à travers son secrétariat des modifications du projet pour l'ajuster aux exigences du contexte national et local	Ministères impliqués Secrétariat PBF ONU DC, UNFPA, UN Women	Semestriel

Tenir la réunion du comité technique	-Assurer une collecte régulière des données dans l'intervalle des missions de terrain planifiées - Evaluer l'état d'avancement substantif et financier du projet - prendre certaines mesures de réajustement afin de surmonter des contraintes éventuelles	Ministères impliqués Secrétariat PBF ONU DC, UNFPA, UN Women	Trimestriel
Revue à mi-parcours du projet	-Etablir à mi-parcours le bilan de la mise en œuvre du projet et s'assurer du progrès vers les résultats. -Actualiser l'analyse des risques et parties prenantes	Ministères impliqués Secrétariat PBF ONU DC, UNFPA, UN Women	Mai 2024
Mission de terrain suivi du projet	Identifier régulièrement les défis et risques potentiels en vue d'apporter des mesures correctives significatives pour l'amélioration de sa performance vers l'atteinte des résultats	Ministères impliqués Secrétariat PBF ONU DC, UNFPA, UN Women	Trimestrielle
Produire les rapports d'étapes	Documenter les réalisations du projet incluant les leçons apprises et bonnes pratiques.	Ministères impliqués Secrétariat PBF ONU DC, UNFPA, UN Women	Décembre 2024 Mai 2024 Novembre 2024 Juin 2025
Conduite de l'étude sur les violences faites aux femmes en politique y compris en période électorale	Collecter les données nécessaires à l'évaluation de la situation de référence.	Consultant et chargé de suivi évaluation des agences	Novembre 2023
Conduite de l'étude sur la participation des femmes au processus formel et informel de médiation et de règlement des conflits en Mauritanie	Collecter les données nécessaires à l'évaluation de la situation de référence.	Consultant et chargé de suivi évaluation des agences	Décembre 2023
Conduite d'une étude nationale sur les facteurs de blocage de l'accès des femmes et des filles à des postes de prise de décision y compris dans le secteur de la justice et sécurité	Collecter les données nécessaires à l'évaluation de la situation de référence.	Consultant et chargé de suivi évaluation des agences	Décembre 2023
Evaluation finale du projet	Déterminer l'impact du projet sur la consolidation de la paix	Ministères impliqués Secrétariat PBF ONU DC, UNFPA, UN Women	Juillet 2025

- e) **Stratégie de fin de projet / durabilité** – Expliquez brièvement la stratégie de sortie du projet pour garantir que le projet peut être clôturé à la fin de la durée du projet, soit par des mesures de durabilité, des accords avec d'autres donateurs pour le financement de suivi ou la fin des activités qui n'ont pas besoin de soutien supplémentaire. Si le soutien d'autres bailleurs de fonds est attendu, expliquez ce que le projet fera concrètement et de manière proactive pour essayer d'assurer cet appui dès le départ. Envisagez d'éventuels partenariats avec d'autres donateurs ou institutions financières internationales.

Le projet prévoit la création d'un réseau de femmes médiatrices et entreprendra des démarches de plaidoyer auprès du ministère de l'Intérieur et de la Justice en vue de l'intégration de ces femmes médiatrices au sein de l'institution des Mouslihs, reconnue par décret gouvernemental en 2021 en Mauritanie. Pour ce faire, le projet identifiera des femmes au sein des communautés qui possèdent des compétences en matière de prévention et de gestion des conflits. Par la suite, le projet dispensera une formation approfondie à ces femmes afin de les rendre plus compétentes, puis les accompagnera sur le terrain pour mettre en pratique les compétences acquises, notamment dans le contexte électoral qui pourrait donner lieu à plusieurs incidents. En prévision de la clôture du projet, un plaidoyer sera mené en faveur de l'intégration permanente de ces femmes médiatrices au sein des Mouslihs. Cette approche constitue une stratégie de sortie visant à garantir la pérennité de l'initiative et à assurer que ces femmes continuent de jouer un rôle essentiel dans la prévention et la gestion des conflits et ce, au-delà même de la période électorale.

Par ailleurs, les **programmes de mentorats qui seront mis en place par le projet entre les femmes travaillant dans la prise de décision et les jeunes filles** favoriseront une mise en réseau et la création de liens durables qui peuvent se poursuivre au-delà de la période du projet et contribuer à continuer à soutenir les jeunes filles dans leurs parcours professionnels et personnels. Par ailleurs, les **activités de renforcement des capacités des femmes et jeunes filles élues leur permettront de continuer d'influencer la prise de décision au-delà même de la fin du projet.** En leur fournissant les compétences nécessaires pour occuper des postes de leadership et prendre des décisions éclairées, ces femmes et jeunes filles acquerront un bagage précieux qui les rendra aptes à jouer un rôle actif dans les sphères politique, judiciaire et communautaire à long terme. Le développement de ces compétences leur donnera la confiance et les outils nécessaires pour persévérer leur engagement en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, et ce, bien au-delà de la durée du projet.

Le projet envisage également une dimension institutionnelle cruciale, en particulier la révision des principaux textes régissant l'accès des femmes aux postes de prise de décision. Cette révision des textes existants et la création de nouvelles lois constitueront **un pilier de la durabilité** des initiatives du projet en matière d'égalité des sexes. En effet, en modifiant ces cadres législatifs de manière pérenne, le projet jettera les bases d'une participation accrue des femmes, qui perdurera bien au-delà de sa période de mise en œuvre. Ainsi, la révision des cadres de modalités de fonctionnement des partis politiques favorisera une participation des femmes au-delà même du projet, y compris pour les prochaines échéances électorales. La proposition de lois de quotas pour influencer la participation des femmes aux postes de décision dans la justice et sécurité, contribuera également à assurer une participation des femmes au-delà même du projet.

Dans le but d'assurer **la pérennité du réseau de médiatrices**, le projet s'engage à plaider en faveur de l'intégration des femmes médiatrices au sein des instances existantes chargées de

résoudre les conflits, notamment les Mouslihs. Dans le cadre de ce projet, nous procéderons à l'identification et à l'établissement de médiatrices avec le soutien des autorités responsables des Mouslihs, à savoir le ministère de l'Intérieur et le ministère de la Justice. Par la suite, ces femmes médiatrices seront renforcées dans leurs compétences dans divers domaines liés à la résolution des conflits. Enfin, les femmes médiatrices qui se seront particulièrement distinguées seront accompagnées pour préparer leur candidature en vue de rejoindre le corps des Mouslihs reconnus par l'État. Tout au long du projet, nous mènerons un plaidoyer auprès des autorités compétentes en vue d'encourager l'intégration des femmes au sein du réseau des Mouslihs. Il est important de noter que le nombre de femmes au sein des Mouslihs est actuellement très faible, avec seulement deux femmes sur un total de 300 hommes. Selon les autorités, de nombreuses femmes possèdent les caractéristiques nécessaires pour devenir des Mouslihs, mais elles manquent souvent de formation et d'accompagnement. Ainsi, ce projet s'efforcera d'aider les femmes médiatrices à surmonter ces obstacles.

Enfin, le **projet a été conçu sur la base des besoins identifiés avec les principaux acteurs nationaux et locaux, intéressés par les questions de participation des femmes à la prise de décision.** Il est le résultat de consultations et de l'exploitation des différents documents stratégiques nationaux, ainsi que des analyses de genre et études conduites par les différents partenaires techniques et financiers présents en Mauritanie. Ainsi, les interventions s'alignent avec les priorités nationales ainsi que le cadre de partenariat des Nations Unies (l'UNSDCF 2024-2027) pour le développement ce qui laisse présager une durabilité des interventions. **Tout cela conforte à la fois la pertinence du projet et sa pérennisation, dans la mesure où les bénéficiaires ont pris part au processus d'identification et d'élaboration du présent document de projet.**

Les agences porteuses du projet sont bien conscientes qu'une approche participative, inclusive et fondée sur des partenariats solides est essentielle pour promouvoir l'inclusion des femmes et des jeunes filles à tous les niveaux de prise de décision et de gestion des conflits, tout en garantissant la durabilité des résultats et un impact positif sur les communautés ciblées. Ainsi, la stratégie de partenariat et de mise à l'échelle des résultats du projet est bâtie autour des éléments suivants:

- L'identification et la collaboration avec des partenaires clés, tels que les organisations de la société civile, particulièrement celles qui travaillent dans le domaine de la défense des droits des femmes et des filles (ONDDF), la plateforme des femmes du G5 Sahel, l'Association des Femmes Juristes de Mauritanie...etc.) ; des organisations de jeunes et des institutions de recherche (Universités), et d'autres acteurs qui ont de l'expérience dans la promotion de l'inclusion des femmes et des jeunes filles et dans la résolution des conflits ;
- Le choix sera porté en priorité sur les organisations nationales disposant des capacités avérées en termes de gestion des projets et de mobilisation communautaire. Ces organisations disposeront des antennes communales dans les localités cibles du projet, afin de garantir l'implication réelle des populations. Il ne s'agira pas de faire une simple juxtaposition (partenaires/ communautés) a , mais de composer avec les populations cibles qui ont une meilleure maîtrise des réalités et des dynamiques locales ;
- La conduite d'une évaluation initiale pour comprendre les besoins spécifiques de la communauté la zone cible du projet, afin de concevoir des interventions adaptées à la situation locale ;
- La conduite des activités de sensibilisation pour promouvoir l'importance de l'inclusion des femmes et des jeunes filles dans la prise de décision et la résolution des conflits ;

- L'implication des communautés locales, des leaders religieux, des médias, et d'autres parties prenantes pour susciter leur soutien et mobilisation ;
- l'organisation des ateliers de formation pour les femmes et les jeunes filles, ainsi que pour les décideurs locaux, sur des sujets tels que la résolution des conflits, la négociation, la communication, le leadership et la gouvernance ;
- La création des clubs de leadership féminin dans les universités, lycées et collèges en vue de l'initier les jeunes filles sur les questions d'égalité des sexes, de prise de décision et de prévention des conflits ;
- Le renforcement de la collaboration avec les institutions locales pour développer des politiques et des pratiques qui favorisent l'inclusion des femmes et des jeunes filles dans les processus de prise de décision ; impliquer activement les jeunes hommes et garçons dans le projet, car ils peuvent être des alliés importants pour promouvoir l'égalité des sexes et la prévention des conflits ;
- Le renforcement des capacités des journalistes et autres professionnels des médias sur les enjeux de la participation politique des femmes et la lutte contre les discriminations et les violences à leur égard ;

De plus, dans le cadre de la mise en œuvre d'initiatives visant à favoriser la participation politique des femmes, à renforcer leur rôle dans le processus de prise de décision et à les accepter en tant que moteurs du changement, il est essentiel de tenir compte des sensibilités liées à la transformation des normes sociales et des perceptions. Afin d'atteindre ces objectifs et d'assurer l'impartialité du projet tout en favorisant son appropriation par les communautés, il est primordial de promouvoir l'engagement local en impliquant des leaders communautaires et religieux, ainsi que des organisations de la société civile (OSC) déjà actives sur le terrain.

Ces acteurs, conscients du contexte local et ayant établi des relations préalables avec les communautés, seront renforcés en capacité pour diriger directement diverses initiatives sur le terrain. Cette approche permettrait de répondre de manière plus pertinente aux besoins locaux, tout en exploitant leur expertise sur les défis spécifiques, les dynamiques socio-économiques et culturelles, ainsi que les préoccupations locales.

Par conséquent, en favorisant l'engagement local dans la mise en œuvre du projet et l'exécution des activités par les OSC, on encourage la durabilité des initiatives politiques et leur acceptation par la population. Cette approche contribue au renforcement de la cohésion sociale et à la réduction des inégalités, en offrant à chaque citoyen la possibilité de participer activement à la vie politique de sa communauté, même au-delà de la période définie par le projet. De plus, la participation locale renforce la démocratie en donnant à la population l'opportunité de faire valoir son point de vue, de s'impliquer activement dans le processus de prise de décision politique, d'autonomisation et d'amélioration de la gouvernance.

IV. Budget du projet

Fournissez de brèves informations supplémentaires sur les coûts des projets, en mettant en évidence les choix spécifiques qui ont sous-tendu la préparation du budget, en particulier pour le personnel, les déplacements ou tout autre soutien indirect au projet, afin de démontrer le rapport qualité-prix du projet. Le budget proposé pour tous les projets doit inclure des fonds suffisants pour une évaluation indépendante. Le budget proposé pour les projets impliquant des bénéficiaires directs non onusiens doit inclure des fonds pour un audit indépendant. Remplissez l'annexe sur l'optimisation des ressources du projet.

Le **budget du Résultat. 1** est à hauteur de 445 000 USD avec 100% des activités dédiées au genre. Quant au **budget du Résultat. 2**, il est à hauteur de 933 740 USD avec 100% des activités dédiés au genre. Enfin, le **budget du Résultat 3** est à hauteur de 435 000 USD avec 100% des activités dédiés au genre. Parmi ce budget, il est prévu de transférer 376 260 USD aux OSC-OCB.

La rubrique **Suivi & évaluation** est de 210 000 USD soit 7% du budget total et comprend les couts du suivi du projet, les couts de communication ainsi que l'évaluation finale. Le budget **Personnel** est de 600 000 USD pour les trois agences soit 20% du budget total, conformément aux exigences du PBF. La rubrique **Services contractuels** englobe les coûts associés au recrutement de consultants nationaux et internationaux, ainsi que les dépenses liées aux activités la location de salles, la restauration, l'impression), ainsi qu'aux services de communication. La rubrique **Transferts et subventions aux homologues** regroupe les transferts de fonds vers les partenaires d'exécution de la société civile et du gouvernement. Quant à la section des **Frais de voyage**, elle concerne les perdiems pour les participants aux activités venus des régions, les missions sur le terrain des équipes UNchargées du suivi de la mise en œuvre du projet, ainsi que les frais de mission pour les participants mauritaniens se rendant à l'étranger dans le cadre de l'activité 1.2.1.

Veillez noter que dans presque tous les cas, le Fonds pour la consolidation de la paix transfère les fonds des projets en une série de tranches basées sur les performances. L'approche standard du PBF consiste à transférer les fonds du projet en deux tranches pour les bénéficiaires des Nations Unies et en trois tranches pour les bénéficiaires non-ONU, en débloquant les deuxième et troisième tranches dès que les critères de performance ont été atteints. Tous les projets comprennent les deux critères de performance standard suivants : 1) au moins 75% des fonds de la première tranche ont été engagés et 2) toutes les obligations de rapport de projet ont été respectées. En plus de ces indices de référence standard et en fonction de la cote de risque ou d'autres facteurs spécifiques au contexte, des repères supplémentaires peuvent être indiqués pour le déblocage des deuxièmes et troisièmes tranches.

Veillez préciser ci-dessous tous les facteurs spécifiques au contexte qui peuvent être pertinents pour le déblocage des deuxièmes et troisièmes tranches. Celles-ci peuvent inclure le bon déroulement des élections, l'adoption de lois clés, la mise en place d'unités ou de bureaux de contrepartie clés ou d'autres indicateurs de performance nécessaires avant que la mise en œuvre du projet puisse avancer. Dans votre réponse, veuillez indiquer comment les tranches basées sur la performance affectent les considérations de séquençement des projets.

Remplissez deux tableaux dans **l'annexe D du budget Excel**.

Dans le premier tableau budgétaire Excel de l'annexe D, veuillez inclure le pourcentage d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes (GEWE) pour chaque activité. Fournissez également une justification claire pour chaque allocation GEWE (par exemple, la formation comprendra une session sur l'égalité des sexes, des efforts spécifiques seront déployés pour assurer une représentation égale des femmes, etc.).

Annexe A. Liste de contrôle de l'état de préparation de la mise en œuvre du projet

Question	Oui	Non	Commentaire
Planification			
1. Tous les partenaires d'exécution ont-ils été identifiés ? Sinon, quelles sont les étapes restantes et le calendrier proposé	X		Partiellement. La Baseline du projet permettra de finaliser le ciblage des partenaires d'exécution notamment ceux issus de la société civile.
2. Les mandats du personnel clé du projet ont-ils été finalisés et prêts à être publiés ? Veuillez joindre à la soumission	X		Personnel déjà existant au sein des agences d'exécution (ONUDC/FNUAP)
3. Les sites du projet ont-ils été identifiés ? Sinon, quel sera le processus et le calendrier	X		Partiellement. La Baseline du projet permettra de finaliser le ciblage géographique.
4. Les communautés locales et les bureaux gouvernementaux ont-ils été consultés / sensibilisés sur l'existence du projet ? Veuillez indiquer quand cela a été fait ou quand cela sera fait.	X		Atelier de consultation avec la partie nationale et les organisations de femmes. Également, présentation du projet au point focal du portefeuille PBF à savoir le ministère des affaires économiques.
5. Une analyse / identification préliminaire des leçons apprises / des activités existantes a-t-elle été effectuée ? Sinon, quelle analyse reste-t-il à faire pour permettre la mise en œuvre et le calendrier proposé ?	X		
6. Les critères des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Sinon, quels seront le processus et le calendrier.	X		
7. Des accords ont-ils été conclus avec les homologues gouvernementaux concernés concernant les sites de mise en œuvre du projet, les approches, la contribution du gouvernement ?		X	Les accords seront conclus en début de projet
8. Des dispositions claires ont-elles été prises sur l'approche de mise en œuvre du projet entre les organisations bénéficiaires du projet ?	X		
9. Quelles autres activités préparatoires doivent être entreprises avant que la mise en œuvre effective du projet puisse commencer et combien de temps cela prendra-t-il ?		N/A	
Genre			
10. L'expertise de l'ONU en matière de genre a-t-elle influencé la conception du projet (par exemple, un conseiller / expert / point focal en matière de genre ou un collègue d'ONU Femmes a-t-il apporté sa contribution) ?	X		ONU Femme partenaire d'exécution du projet. Le projet permettra à ONU Femme d'ouvrir un bureau en Mauritanie.
11. Des consultations avec des femmes et / ou des organisations de jeunesse ont-elles éclairé la conception du projet ?	X		Consultation avec les organisations de femmes, les ministères et institutions en charge de la promotion du genre.
12. Les indicateurs et cibles du cadre de résultats sont-ils ventilés par sexe et par âge ?	X		
13. L'annexe budgétaire comprend-elle des allocations vers GEWE pour toutes les activités et des justifications claires des allocations GEWE ?	x		

Annexe B. Liste de contrôle de l'optimisation des ressources du projet PBF (« Value for Money »)

Question	Oui	Non	Commentaire
1. Le projet a-t-il une justification narrative du budget, qui fournit des informations supplémentaires spécifiques au projet sur tout choix budgétaire majeur ou des coûts de personnel, de fonctionnement ou de déplacement plus élevés que d'habitude, afin d'expliquer comment le projet garantit l'optimisation des ressources ?	X		CF paragraphe mentionné dans la partie IV Budget du projet.
2. Les coûts unitaires (par exemple pour les voyages, les services de consultants, l'achat de matériel, etc.) sont-ils comparables à ceux utilisés dans des interventions similaires (soit dans des contextes nationaux similaires, au sein des régions, soit dans des interventions antérieures dans le même contexte national) ? Sinon, cela doit être expliqué dans la section narrative du budget.	X		Les coûts unitaires sont pris des barèmes du système des Nations Unies en Mauritanie et également de l'expérience passée de ONUDC et FNUAP (devis/factures des différentes activités des agences)
3. Le budget proposé est-il proportionné aux résultats escomptés du projet et à la portée du projet (par exemple, nombre, taille et éloignement des zones géographiques et nombre de bénéficiaires directs et indirects proposés) ? Fournissez vos commentaires.	X		Trois localités couvertes par le projet
4. Le pourcentage de personnel et de frais de fonctionnement de l'agence des Nations Unies récipiendaire et de tout partenaire d'exécution est-il clairement visible et raisonnable pour le contexte (e.g. pas plus de 20% pour le personnel, et coûts raisonnables pour les voyages et coûts opérationnels directs) à moins d'être bien justifiés dans la section narrative) ?	X		
5. Les frais de personnel sont-ils proportionnels à la quantité de travail requise pour l'activité ? Et le projet utilise-t-il du personnel / une expertise locale plutôt qu'internationale lorsque cela est possible ? Quelle est la justification du recours à du personnel international, le cas échéant ?	X		Les chefs de projet seront des nationaux afin d'investir dans les ressources du pays, pour avoir un meilleur accès aux zones reculées, et du fait de leur connaissance du pays, de la langue, etc. Le personnel international mobilisé assurera la coordination/management et l'expertise technique sur les questions de genre.
6. Le projet propose-t-il l'achat de matériaux, d'équipements et d'infrastructures pour plus de 15% du budget ? Dans l'affirmative, veuillez indiquer les mesures prises pour garantir l'optimisation des ressources dans le processus de passation des marchés et leur entretien / utilisation durable pour la consolidation de la paix après la fin du projet.		X	
7. Le projet propose-t-il l'achat d'un ou de plusieurs véhicules pour le projet ? Si oui, veuillez expliquer pourquoi les véhicules / véhicules de location existants ne peuvent pas être utilisés.		X	
8. Les agences d'exécution ou la mission des Nations Unies apportent-elles une source supplémentaire de financement / soutien en nature non PBF au projet ? Veuillez expliquer ce qui est fourni. Et si non, pourquoi pas.	X		Personnel supplémentaire des agences non financé par ce projet et en appui.

Annexe B.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

AA Functions

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the undg-approved “Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds” (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially closed a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations’ headquarters);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reporting and timeline

Timeline	Event
30 April	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
<i>Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure</i>	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

31 July	Voluntary Q2 expenses (January to June)
31 October	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent's website (<http://mptf.undp.org>).

Annexe B.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

Reporting:

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist

Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.
---	------------	--

Financial reports and timeline

Timeline	Event
28 February	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
30 April	Report Q1 expenses (January to March)
31 July	Report Q2 expenses (January to June)
31 October	Report Q3 expenses (January to September)
<i>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</i>	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

Special Provisions regarding Financing of Terrorism

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there

are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation.
- Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (**NOTE:** If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches).
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant.
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (**NOTE:** If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project-based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project.¹⁶
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought.
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

¹⁶ Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

Annexe C : Cadre de résultats du projet (DOIT inclure des cibles de données ventilées par sexe et par âge)

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
Résultat 1: L'amélioration sensible au genre du cadre légal et institutionnel facilite une participation accrue des femmes à la prise des décisions dans la sphère publique ainsi qu'un processus démocratique, inclusif et durable en Mauritanie ODD 5, ODD 16, ODD 10 Lien avec ODD 5 et 16 Lien avec CPDD : Effet 3. « D'ici 2027, les jeunes filles et les femmes sont plus autonomes, résilientes et en mesure de participer activement aux dialogues et aux prises de décisions à tous les niveaux pour le développement de la Mauritanie » Recommandations de l'Examen Périodique Universel de 2021. Recommandation 29, notamment des sous-paragraphes a) et c) du rapport du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, 02 mars 2023		Indicateur 1 a : Nombre de lois et règlements révisés ou amandés pour promouvoir la participation des femmes à la prise de décision Niveau de référence : à déterminer par l'étude de base Cible: 03	Journal officiel Rapport de session législative Presse écrite	Début et fin de projet
		Indicateur 1 b: Pourcentage des femmes dans le gouvernement, dans institutions de la république, dans le secteur de la justice et de la sécurité etc. Niveau de référence : - Gouvernement : - Institutions et organes publiques : - Secteur de la justice : - Police : - Gendarmerie Cible : + 10 % - Gouvernement - Institutions et organes publiques : - Secteur de la justice : - Police :	Journal officiel Rapport de session législative Presse écrite Texte	Début et fin de projet

		- Gendarmerie		
		Indicateur 1c : Pourcentage des responsables centraux et locaux des ministères sectoriels concernés qui ont une meilleure compréhension de l'approche genre et qui peuvent l'intégrer dans tous l'exercice de leur fonctions respectives	Journal officiel Rapport de session législative Presse écrite Texte	Début et fin de projet
		Niveau de référence : à déterminer par l'étude de base		
		Cible : à déterminer		
	Produit 1.1. Les propositions de réforme du cadre juridique et institutionnel s'appuient sur des données probantes et des évidences factuelles issues des études et des recherches scientifiquement élaborées Activité 1.1.1 : Conduite de l'étude sur les violences faites aux femmes en politique y compris en période électorale Activité 1.1.2 : Conduite de l'étude sur la participation des femmes au processus formels et informels de médiation et de règlement des conflits en Mauritanie Activité 1.1.3 : Conduite d'une étude nationale sur les facteurs de blocage de l'accès des femmes et des filles à des	Indicateur 1.1.1 : Cartographie actualisée de la représentativité de femmes à des postes de prise de décision y compris dans le secteur de la justice et de la sécurité Niveau de référence : Pas disponible Cible : disponible	Rapport des différentes d'études études conduites	1 fois
		Indicateur 1.1.2 : Existence des données désagrégées par sexe et par âge actualisées relative à la participation à la vie publique et politique en Mauritanie Niveau de référence : Pas disponible Cible : disponible (voir rapports des 03 études)	Rapport des différentes d'études études conduites	

	postes de prise de décision y compris dans le secteur de la justice et de la sécurité	Indicateur 1.1.3 : Existence des données et informations actualisées relatives aux facteurs de blocage de l'accès des femmes à la vie publique et politique y compris dans le domaine de la justice et de la sécurité Niveau de référence : Pas disponible Cible : Disponible (rapport d'étude)	Rapport des différentes d'études études conduites	
	Produit 1.2 : Les structures gouvernementales, les partis politiques et la société civile ont bénéficié d'une assistance technique et financière pour soutenir l'élaboration, la révision et la mise en œuvre d'un cadre juridique et institutionnel sensible au Genre	Indicateur 1.2.1 : Nombre de partis politiques ayant réformé ou adopté des règles visant à promouvoir la participation des femmes Niveau de référence : 03 Cible : 08	Engagements signés des partis politiques	
	Activité 1.2.1 : Prise en charge des missions de partage d'expérience et des bonnes pratiques entre les décideurs publics/législateurs Mauritaniens et leurs homologues des pays ayant une meilleure représentativité des femmes à des instances décisionnelles en	Indicateur 1.2.2 : Nombre des réformes en matière d'égalité entre les femmes et les hommes adoptées par la CENI (y compris les plans d'action et les stratégies nationales) Niveau de référence : 0 Cible : 03	Rapport d'activités et liste des participants	1 fois

	particulier dans le secteur de la justice et de la sécurité Activité 1.2.2 : Fourniture d'appui technique et financier aux ministères sectoriels et à la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI) pour l'élaboration de l'Audit Genre puis de la Stratégie Nationale Genre et Election y compris l'appui à la mise en œuvre des plans d'action genre des ministères sectoriels concernés Activité 1.2.3 Fourniture d'un appui technique et financier au réseau des femmes parlementaires et autres Organisations féminines pour la formulation d'un avant-projet de révision du code électoral, la formulation d'un avant-projet de quota pour l'accès des filles dans le secteur de la justice et de la sécurité, Activité 1.2.4 : Fourniture d'un appui technique et financier aux organisations féminines et de jeunesse pour la conduite d'une campagne de plaidoyer et de lobbying en vue d'un cadre légal et institutionnel sensible à la participation des femmes à la vie publique et politique Activité 1.2.5 : Fourniture d'une assistance technique pour la conduite d'un Mapping Genre des principaux partis politiques représentés à l'Assemblée nationale et la formulation	Indicateur 1.2.3 : Nombre d'avant-projets de lois ou de règlements élaborés en vue de la promotion de l'accès et de la participation des femmes dans la prise de décision (élaborés par la structures gouvernementales, la société civile ou le parlement etc) Niveau de référence : 0 Cible : 05	Proposition de texte ou avant-projet Presse écrite Rapport des ateliers de validation des avants projets de textes	
--	--	--	---	--

	des propositions de révision des statuts et autres textes fondamentaux des partis politiques			
résultat 2 : La mise sur pied d'un réseau de femmes médiatrices et le renforcement des capacités des femmes et filles en vue de leur participation à la vie publique contribuent à la création d'un environnement sûr, inclusif et propice à la transformation positive de la dynamique sociétale en Mauritanie ODD 5, ODD 16, ODD 10 Lien avec CPDD : Effet 3. « D'ici 2027, les jeunes filles et les femmes sont plus autonomes, résilientes et en mesure de participer activement aux dialogues et aux prises de		Indicateur 2 a : Pourcentage de la population qui a une meilleure perception de la participation des femmes dans les instances formels et informels de règlements de conflits Niveau de référence : à déterminer (l'étude de base) Cible : à déterminer	Organigrammes des administrations publiques Décrets portant nomination des décideurs publics Base de données du Ministère en charge de la fonction publique	Début et fin de projet
		Indicateur 2 b : Pourcentage de la population des zones cibles du Projet qui font confiance à la justice formelle et informelle	Résultat des admis au concours d'entrée	Début et fin de projet

décisions à tous les niveaux pour le développement de la Mauritanie » Recommandations de l'Examen Périodique Universel de 2021 Recommandation des paragraphes 21 et 25 du rapport du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, 02 mars 2023		Niveau de référence : à déterminer (l'étude de base)	Liste des effectifs des écoles de formation	
		Cible : à déterminer		
		Indicateur 2 c : Nombre de femmes intégrées comme Mouslihs		Début et fin de projet
	Produit 2.1 : Le réseau des femmes médiatrices de Mauritanie a été mis en place et celui-ci a contribué à la prévention et à la gestion des conflits communautaires ainsi qu'à la prévention des violences faites aux femmes en politique y compris en période électorale Activité 2.1.1 : Appui multiforme à la création et au fonctionnement du Réseau des femmes médiatrices de Mauritanie (élaboration des statuts et autres SOP pour le bon fonctionnement du réseau, Organisation de l'Assemblée Générale, élaboration du plan d'action etc.) Activité 2.1.2 : Organisation des sessions de renforcement des capacités des femmes médiatrices sur la prévention et la gestion des conflits communautaires, la prévention et le monitoring des violences faites aux femmes en politique y compris en période électorale	Niveau de référence : 02		
		Cible: 05		
		Indicateur 2.1.1 : Nombre de conflits communautaires et des violences faites aux femmes signalées par le réseau des femmes médiatrices Niveau de référence : 0 Cible: 250 Indicateur 2.1.1 : Nombre de conflit communautaire résolu par les femmes médiatrices Niveau de référence : 0 Cible : 15 Indicateur 2.1.3 : Nombres de femmes médiatrices formés par le projet Niveau de référence: 0 Cible: 500	Rapport d'activité du réseau des femmes médiatrices Rapport d'activités et liste des participants	

	Activité 2.1.3 : Mise en place d'un mécanisme d'alerte précoce et de signalement des conflits communautaires et des violences faites aux femmes, y compris en politique par le réseau des femmes médiatrices Activité 2.1.4 : Plaidoyer pour intégrer les femmes médiatrices dans les instances de règlements de conflit existant (Mouslihs)			
	Produit 2.2 : Les femmes engagées en politique y compris les élues en poste ont bénéficié d'un renforcement de leur capacité afin de mener des campagnes électorales compétitives et innovantes et ou d'œuvrer à la prise en compte de la dimension genre dans l'exercice de leurs fonctions Activité 2.2.1 : Actualisation du répertoire du compendium des compétences féminines) Activités 2.2.2 : Développent d'un programme de formation des femmes politiques pour mener des campagnes électorales compétitives et innovantes Activité 2.2.3 : Organisation des sessions de renforcement des capacités des femmes parlementaires et élues locales sur les mécanismes de prise en	Indicateur 2.2.1 : Nombre de femmes engagées en politiques formés afin de mener des campagnes électorales compétitives et innovantes Niveau de référence : 0 Cible: 00	Fiches d'enquête et draft de l'étude	1 fois
		Indicateur 2.2.2: Nombre de femmes parlementaires et élues locales formées sur les mécanismes de prise en compte du genre dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques Niveau de référence : 0 Cible : 100 Indicateur 2.2.3 : Compendium des compétences des compétences féminines actualisé Niveau de référence : Pas disponible	Rapports d'activité Rapports périodiques du projet Presse écrite Liste de présence	

	compte du genre dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques ainsi que sur le leadership et la mobilisation communautaire	Cible : disponible		
	Produit 2.3 : la mise en place des mécanismes d'accompagnement des jeunes filles en vue de leur accès dans le secteur de la justice et de la sécurité y compris dans la sphère publique permet de préparer une future génération des femmes leaders en Mauritanie Activité 2.3.1 : Campagne de sensibilisation des jeunes filles universitaires sur les métiers du secteur de la justice/sécurité et les modes d'accès Activité 2.3.2 : Développement d'un programme de préparation des jeunes filles au concours d'accès à la magistrature mauritanienne, à la police et à la Gendarmerie	Indicateur 2.3.1 : Pourcentage des jeunes filles admises au concours de la magistrature, de la police, de la gendarmerie Niveau de référence : Magistrature : Police : Gendarmerie : Cible : Magistrature : 30% Police : 25% Gendarmerie : 20% Indicateur 2.3.2 : Nombre de filles bénéficiaires du programme de préparation des jeunes filles au	Rapports d'activité Rapports périodiques du projet Presse écrite Liste de présence	5 fois

	Activité 2.3.3 : Mise en place d'un programme de coaching et de mentorat des jeunes débutantes ou aspirantes aux métiers du secteur de la justice et de la sécurité à travers une plateforme d'échange intergénérationnelle avec les femmes leaders expérimentées Activité 2.3.4 : Développement d'un programme de stage en faveur des jeunes filles mauritaniennes au sein des structures du secteur de la justice et de la sécurité (Tribunaux, Commissariats, Prisons, Cabinets d'Avocats, cabinets notariaux etc.). Activité 2.3.5 : Création des clubs de leadership féminin dans les universités, lycées et collèges en vue de l'initiation des jeunes filles à la politique	concours d'accès à la magistrature mauritanienne, à la police et à la Gendarmerie Niveau de référence : 0 Cible : 1000		
		Indicateur 2.3.2 : Nombre de bénéficiaires du programme de stage dans le secteur de la justice Niveau de référence : 0 Cible: 200	Rapports d'activité Rapports périodiques du projet Presse écrite Liste de présence	2 fois
		Indicateur 2.3.3 : Nombre de filles bénéficiaires du programme de coaching et de mentorat par les femmes leaders expérimentées Niveau de référence : 0 Cible: 150	Rapports d'activité Rapports périodiques du projet Presse écrite Liste de présence	2 fois 1 fois
	RESULTAT 3 : la lutte contre les préjugés de genre et l'implication des leaders communautaires et religieux dans la promotion du leadership féminin contribuent à la transformation des normes et perceptions sociales et à l'acceptation des femmes comme des leaders légitimes et efficaces a part entière	Indicateur 3 a : Pourcentage de la population qui a une meilleure perception des femmes en tant que leaders politiques crédibles et légitimes Niveau de référence : TBD (étude) Cible: + 15%	Rapport d'Enquête	1 fois
			Liste électorale CENI	1 fois

		Indicateur 3 c : Nombre de chefs traditionnels, religieux et de leaders d'opinion masculins s'engageant publiquement à agir dans le cadre de HeForShe (masculinité positive) Niveau de référence : 0 Cible: 150	Support communication	1 fois
	Produit 3.1 Les hommes leaders d'opinions, les chefs traditionnels et religieux ont compris l'importance Activité 2.3.1 : Campagne de sensibilisation et de plaidoyer pour l'implication des hommes leaders d'opinions, des chefs traditionnels et religieux à la promotion du leadership féminin Activité 2.3.2 : Production et diffusion des supports de communication de masse en vue de l'acceptation des femmes comme leaders légitimes et efficaces (affiches, dépliants, supports numériques etc.) Activité 2.3.3 : Lancement de la campagne nationale HeForShe (masculinité positive) en vue de l'implication massive des hommes et des jeunes garçons à la promotion de la participation politique des femmes et des filles y compris la lutte contre les violences et discriminations faites aux femmes	Indicateur 3.1.1 : Nombres de hommes leaders d'opinions, chefs traditionnels et religieux formés sur les enjeux de la participation des femmes à la prise de décision Niveau de référence : 0 Cible: 500	Rapport d'activité et liste des participations	1 fois
		Indicateur 3.1.2 : Nombre de dialogues et d'initiatives de plaidoyer sur la participation politique des femmes organisés par le Projet Niveau de référence : 0 Cible: 30	Rapport d'activité	3 fois
		Indicateur 3.1.3 : Nombre de personnes touchées par les campagnes de sensibilisation Niveau de référence : 0 Cible: 1 000 000	Methode de calcul liée à l'exposition aux messages	1 fois

	Produit 3.2 : Les principaux acteurs du processus électoral et les journalistes ont compris l'importance du leadership féminin et se sont engagés à œuvrer pour une inclusion équitable des femmes dans le processus électoral et à lutter contre les discriminations et violences faites aux femmes en politique	Indicateur 3.2.1 : Nombre d'entreprises de médias et de journalistes formés et sensibilisés à la couverture médiatique sensible au genre Niveau de référence : 0 Cible: 100	Rapport d'activité	1 fois
	Activité 2.3.1 : Organisation des sessions de renforcement des capacités des principaux acteurs du processus électoral sur le Module BRIDGE Genre et élection (CENI, Partis politiques, Force de Sécurité Intérieur, société civile etc.)	Indicateur 3.2.2 : Nombres d'acteurs clefs du processus électoral formés sur le module Genre et élection de BRIDGE Niveau de référence : 0 Cible: 150	Rapport de formation	1 fois
	Activité 2.3.2 : Session de renforcement des capacités des journalistes et autres professionnels des médias sur les enjeux de la participation politique des femmes et la lutte contre les discriminations et les violences à leur égard Activité 2.3.3 : Appui technique et financier aux initiatives de promotion du leadership féminin et de lutte contre les violences faites aux femmes par les professionnels de médias (création des espaces dédiés au leadership féminin, programmes spéciaux, émissions radios, publi reportage etc)	Indicateur 3.2.3 : Nombres de jeunes bloggeurs et influenceurs formé au Monitoring de la désinformation et des discours de haine Niveau de référence : 0 Cible: 50	Rapport de formation	